

INRI

A

INRI

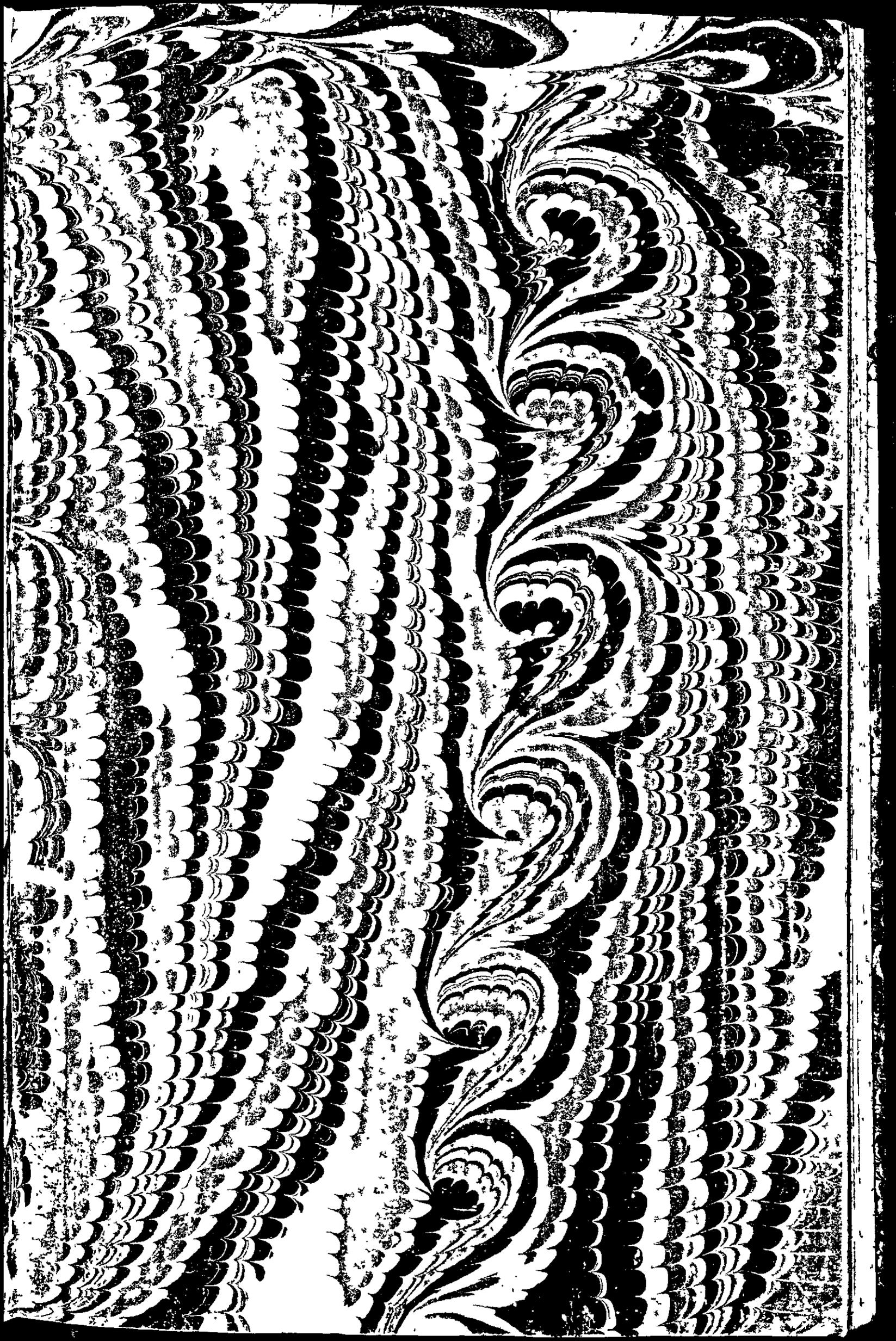
4° Rés.

820



Nº 12817





H

Y

II P-11

4

BIBLIOTHÈQUE D'ART  
& D'ARCHÉOLOGIE  
18, Rue Spontini  
PARIS-16<sup>e</sup>



LA IOYEVSE

& magnifique

ENTRÉE

de Monseigneur

FRANÇOYS,

FILS DE FRANCE,

ET FRÈRE VNICQUE DV

Roy, par la grace de Dieu,

DVC DE BRABANT,

d'Anjou, Alençon, Berri, &c.

*en sa tres-renommée ville*

D'ANVERS.



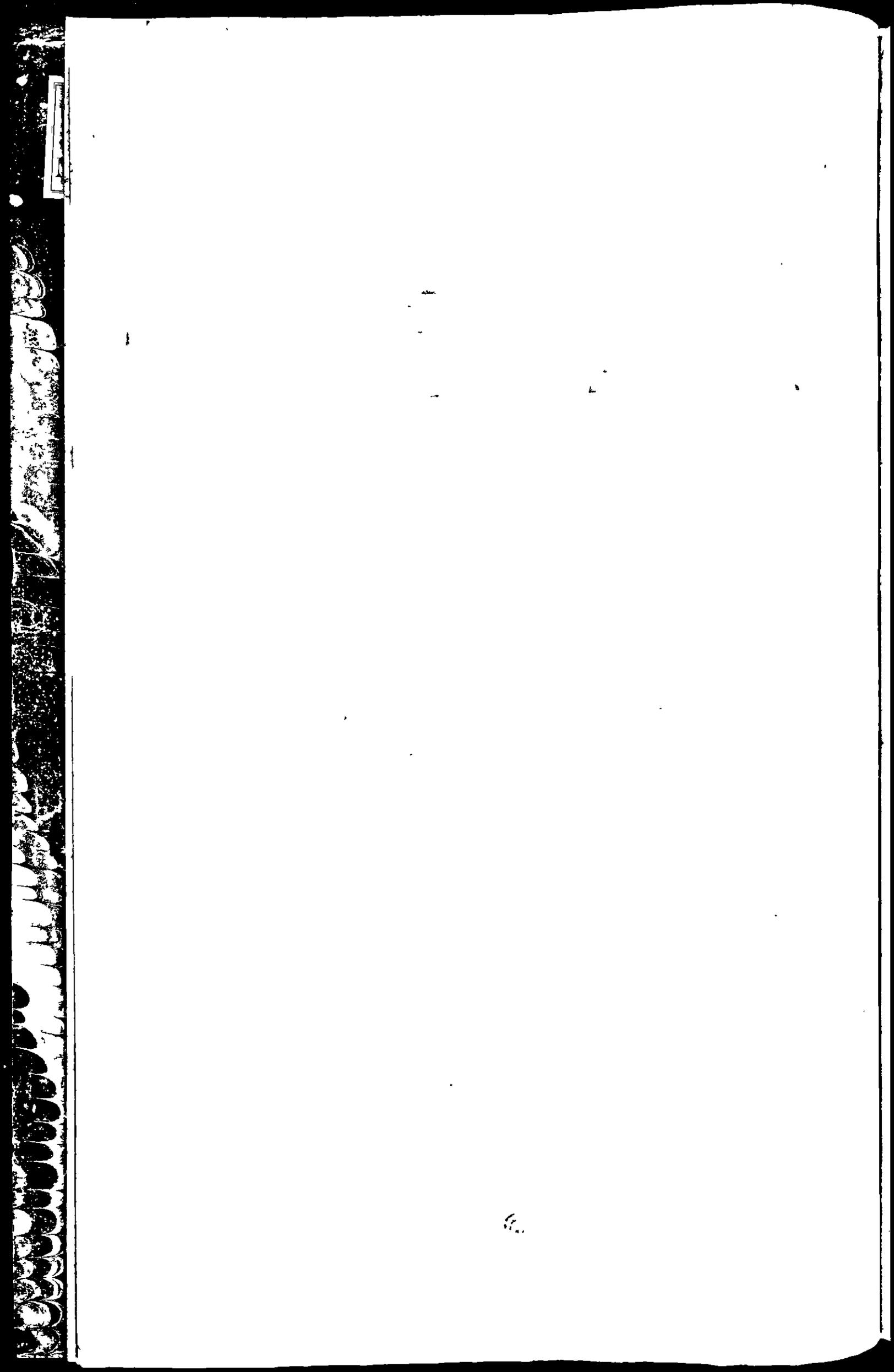
A ANVERS,

Del'Imprimerie de Christophe Plantin.

M. D. LXXXII.



Capitane: Michiels,



## P R E F A C E.



*L*y a eu par cy deuant és plus grands Empires, Mo-  
 narchies & Republicques, des estranges & admirables  
 changements, qui sont aduenus par le iuste iugement de  
 Dieu sur les hommes pour des fautes horribles & enor-  
 mes: & comme Dieu a faict tels iugemens pour mani-  
 fester sa iustice, qui scait abbatre l'orgueil des plus grands qui abusent  
 de leur authorité; aussi il les a proposez pour exemple à ceux qui sui-  
 uoyét par apres, és mains desquels il mettroit les sceptres pour regir les  
 peuples: afin qu'ils entendissent, ainsi qu'ils se disent regner par sa gra-  
 ce, aussi qu'ils sont sés lieutenants & ministres de sa iustice en terre, &  
 par ce moyen n'abusassent de ceste souueraine authorité, & presque diui-  
 ne, dont il les auoit honorez. Aussi (ce qui n'est pas aduenus sans la pro-  
 uidence de Dieu) se sont tousiours trouuez des hommes doctes & rares  
 esprits qui ont transmis à la posterité la memoire de tels changements  
 pour leur seruir d'exemple; laissant par escrit les causes de tels accidens  
 avec leurs effects & diuers euenemens: afin quand semblables reuolu-  
 tions aduiendroyent, que les hommes peussent estre preparez pour  
 prendre conseil le plus salutaire, ou pour le moins, le moins domma-  
 geable pour leur Pays & pour leurs personnes priuées. Thucydide  
 Athenien prince de l'histoire tesmoigne auoir entrepris de descrire la  
 guerre ciuile d'entre les Grecs appellée Peloponnesiaque, laquelle a esté  
 pleine de diuers changements, pour seruir d'exemple à ceux qui vien-  
 droyent apres luy, quand ils se trouueroyent en guerre de semblable  
 nature: Et à la verité les hommes sages, & qui ont examine prudem-  
 ment les causes des guerres ciuiles aduenues; tant passez, sont quelques  
 siecles que de nostre aage, ont trouué beaucoup de choses conformes à la  
 description de ladite guerre; soit és causes & effects, difficultez de  
 resouldre, differents esprits, empeschemens à l'execution, trahisons,  
 perfidies, soubçons, mesdisances & calumnies contre gens de bien, &  
 autres semblables accidens. Le semblable se peut aussi voir és autres  
 Historiographes: car d'autant plus ils ont escrit proprement & fide-  
 lement, d'autant plus ils ont faict cognoistre que le dire de l'Orateur  
 estoit vray, *Quelle Histoire est la maistresse de vie.* Or s'il y a iamais eu  
 changement notable au monde, & qui soit digne d'estre communiqué à  
 la posterité; c'est celuy qui est suruenus en ces Pays-bas. Car soit que nous  
 regardions les qualitez trop differentes des deux Princes, qui sont en-

trez, premierement en ceste guerre, l'inegalité de leurs forces, les causes diuerses qui les ont meus de venir aux armes de part & d'autre, les diuers succes, les entreprinſes ſecrettes conduittes ſagement d'une part, & de l'autre par finesses, tromperies & meſchancetez; les traictez de paix & union faiçts, refaiçts, & defaiçts, la diuerſité des partis que meſmes perſonnes ont ſuiuï preſque en meſme temps; & finalement le changement de Prince ſuiuï d'une longue, meure, & prudente deliberation, des traueſes qui y ont eſté donnees, et ce qui aduiendra par cy apres; ces choſes diſ-ie diligemment examinees, ſe trouuera qu'il y a eu parcy-deuant peu de changements qui ayent mieux merite d'eſtre mis en lumiere, que celuy que nous auons deuant nos yeux. Ce qui nous faiçt eſperer, que Dieu ne permettra point qu'un ſi bel exemple & ſi rare ſoit enſeueli; ains qu'il ſuſcitera perſonnage ſage, doçte, et eloquent, idoine pour le deſcrire, & le repreſenter à la poſterité. Cependant commex'eſt noſtre deſuoir d'aider celuy qui entreprendra un ſi grand œuure, ſi haut & ſi difficile, & comme un des points principaux & des plus ſignalez, eſt eſcheu à inueſtiture du Duché de Brabant en la perſonne de Monſieur François ſils & frere unique de France, Duc d'Aniou, & ſon entree en la trefrenommee ville d'Anuers; pendant que la memoire eſt encores recente; il nous a ſemblé eſtre de noſtre deſuoir de le deſcrire au vray, tant pour en informer les nations eſtranges, que pour ſeruir de memoires à celuy, qui fera part à la poſterité de l'hiſtoire entiere & uniuerſelle, du changement ſuruenue en ces Pays. Cependant nous auons bien voulu aduertir un chacun, combien que nous n'ayons aucune occaſion de nous repentir de la reception faiçte à Mondit Seigneur, d'autāt principalement qu'il luy a plu ſ'en contenter, toutesſois que ladite ville d'Anuers n'a point eu plus de ſix iours de terme pour ſe preparer à l'entree d'un ſi grand Prince: afin que tous entendent quelle a eſté l'affection du peuple qui en ſi peu de temps ſ'eſt ſi grandement prepare, & quelle euſt eſté la magnificence de l'entree, ſi par le temps elle euſt peu reſpondre à la volonte & vehement deſir de tous les habitans de ladite trefrenommee & trefopulente ville d'Anuers.

LE PARTEMENT  
D'ANGLETERRE DE MON-  
SEIGNEUR LE DUC D'ANIOV,  
ET SA RECEPTION EN  
ZEELANDE.



A ROYNE d'Angleterre, & Monseigneur le Duc d'Anjou ayants entendu le rapport fait à sa Majesté, & à son Alteze par le Sieur des Pruneaux (qui auoit esté; peu au parauant, enuoyé vers Monsieur le Prince d'Orange par S. A. comme aussi il auoit poursuiui le traicté les années precedentes, comme Ambassadeur ordinaire) de la bonne volonté, & longue attente, en laquelle il auoit trouué Monsieur le Prince d'Orange, estant venu en l'Isle de Walkeren avec grand nombre de Gentils-hômes, Deputez des Estats, & principales bonnes Villes du País bas, pour y receüoir son Alteze, & luy faire tout tres-humble seruice; ayants aussi ouy l'Ambassade des Sieurs d'Ohain, & Iunius enuoyez desdits Sieurs des Estats vers son Alteze, declarâts lesdits Sieurs Ambassadeurs l'extreme desir que tout le peuple auoit de veoir son Alteze, pour ratifier en presence mutuellement les Contrâcts precedens; & la necessité qu'il y auoit que S. A. passast en diligence: confirmans ce que par plusieurs fois auoit esté remonstré par le Sieur du Mont S. Aldegonde Ambassadeur ordinaire à sa Majesté, & à son Alteze: Ces choses doncques entendues, fut resolu par sadite Majesté, & Alt. le partement de mondit Seigneur. Suiuant quoy la Royne ayant appellé My-Lord Hauward, luy commanda (à raison de la maladie du Sieur Conte de Lincoln grand Admiral d'Angleterre) de prédre la charge de Vice-Admiral, d'aller à Rochestre, pour y choisir les vaisseaux propres pour porter S. A. & sa suite; les faire equipper de gens de guerre, matelots, & toutes sortes de munitions, tant de guerre, que de viures. Ce qui fut fait en telle diligence, & celerité, que les nauires furent prests de toutes choses en moins de huit iours; & sortirent de la riuiera dudit Rochestre, & de la Tamise: & furent conduits aux Dunes pres

A

de la

de la ville de Sandwich, où se deuoit faire l'embarquement. Et comme mondit Seigneur estoit venu en Angleterre, accompagné seulement de quelque peu de Princes & Seigneurs, ayant mesme son Alteze, & lesdits Prince & Seigneurs laissé leur train en France, aucuns aussi desdits Seigneurs retournez en France, par le commandement de Son Alt. & pour son seruice: La Royne se resolut luy donner compagnie, & suite conuenable à sa grandeur, s'acheminant pour vn si grand & si notable effect. Et pourtant commanda à Messieurs le Conte de Lecestre, grand Escuyer d'Angleterre, my-Lord Hunsdon, gouuerneur de Barwich, proche parent de sa Maiesté, tous deux du Conseil priué, & my-Lord Hauward Vice-Admiral, tous Cheualiers de l'Ordre de la Jarriere, de l'accōpaigner, & d'assembler le plus grand nōbre qu'ils pourroyent en si peu de temps, de Seigneurs, & Gentils-hōmes Anglois pour honorer Son Alt. A quoy fut par lesdits Seigneurs obeï fort promptement, s'estants ioints à eux & les suiuanz My-Lords Willouby, Windfore, Sheffeld, Haward, Ardlei fils second du feu Duc de Nortfolc, le Seigneur de Sidnai, nepuen dudit Seigneur Côte de Lecestre, les trois fils dudit My-Lord de Hunsdon, à sçauoir Messire George Carentue, Jean & Robert Carentue, le frere dudit Seigneur de Hauward, Monsieur Guillaume Hauward, les Cheualiers Shurlei, Parrat, Ruffel, Guillaume Drevrei, George Boucer, & grand nombre d'autres Gentils-hommes, faisant la suite dudit Seigneur Conte environ cent Gentils-hommes, & plus de trois cents seruiteurs. Ledit Seigneur de Hunsdon auoit à sa suite cent cinquante, tant Gentils-hommes qu'autres, & ledit Seigneur Hauward autant.

La Royne se resolut d'accompagner Son Alteze iusques sur le bord de la mer, & neantmoins commanda ausdits Seigneurs de tenir sa place, accōpaigner Son Alteze iusques audit lieu, assister aux ceremonies, entrées & festins. Son Alteze au cōtraire la supplioit, & insistoit que Sa Maiesté ne voulust bouger de Londres, tant pour les incommoditez qu'elle receuroit au voyage, que parceque Son Alt. voyant le temps beau, & vêt propice, desiroit de ne perdre aucune occasion de parfaire ledit voyage en toute diligēce. Ce qu'il ne peut impetrer; ains se mist la Royne en chemin avec toute la Cour, le premier iour de Feburier, & fist son premier logis à Rochestre. Le lendemain se passa audit Rochestre, sa Maiesté faisant voir à S. A. tous ses grands vaisseaux, qui  
font

font audit lieu; dans la plus part desquels entra Son Alt. avec les Prince & Seigneurs de sa suite, non sans grande admiration des Seigneurs & Gentils-hommes François; qui confessoient bien, que c'est à bon droit qu'on dit la Royne d'Angleterre estre la Royne de la Mer. Son Alt. aussi vit tous les equippages desdits nauires prests, & luy fut dit par sa Maiesté, Tous ses vaisseaux, & equippage estre à son seruice, toutes les fois qu'il les voudroit employer: de quoy il remercia humblement sa Maiesté: & apres auoir ioué toute l'artillerie, se retirerent pour ce iour audict Rochestre.

Le troisieme iour vindrent à Setimbourg, où dînerent ensemble sa Maiesté & son Alt. estant la Royne seruie, à la façon Angloise, des plus grand's Dames de sa Cour, & son Alteze à la Françoisé par les Gêtils-hommes de sa suite. Lesquelles Dames & Gentils-hommes dînerent apres ensemble. Son Alteze perseueroit de supplier sa Maiesté, de ne point passer outre, luy remonstrant le beau temps qui se passoit. Mais non obstant ses prieres, la Royne passa outre iusques à Cantorbery. Auquellieu apres auoir seiourné vn iour, & ayant sa Maiesté festoyé publiquemēt toute la noblesse Françoisé, Se dist d'vne part & d'autre l'A-Dieu: non sans grands regrets, & demonstrations de tres-grande amitié; principalement entre sa Maiesté & S.A. Ce que aussi fut cogneu entre les Seigneurs, Gentils-hommes d'vne, & d'autre nation; & pareillement des Dames: ayants tous regret esgal, apres auoir conuersé & vescu ensemble amiablement, & fraternellement par l'espace de trois mois, sans aucun changemēt ni alteration de leurs bonnes volontez. Mais l'honneur qui pressoit S. A. luy fist adoucir ces regrets, & prendre son chemin avec lesdits Prince, & Seigneurs tant d'vne que d'autre nation.

Le sixiesme iour dudiect mois son Alteze estant deliberée de s'embarquer, fust cōseillée de coucher à Sādwich pour ceste nuit; à raison que le vent s'estoit vn peu changé. Mais aucuns Gentils-hommes Anglois, à sçauoir le Sieur Killegreye, le Sieur Dyar; & autres (pour euiter la presse à l'embarquement) ayans prins le chemin de Doures, s'embarquerent le mesme soir: & se tenans à l'ancre, peu apres minuit firent voile avec quelques autres vaisseaux. Le lendemain septiesme à neuf heures du matin se fist l'embarquement de son Alteze en trois grands vaisseaux de guerre: au plus grand, nommé la Descouerte, s'embarqua

son Alteze; avec Monsieur le Conte de Lecestre, & ledit Seigneur Vice-admiral; au second nommé la Sentinelle; s'embarqua Monsieur le Prince Daulphin; & au troisiéme Monsieur le Conte de Lauai; & My-lord de Hunfdon. Et estant son Alt. encor à l'ancre arriua vn courrier de la part d'un Seigneur d'Angleterre, qui fist entendre à S. A. que les Estats du Pais bas festoyent reuoltez, & nommément la ville d'Anuers, & pourtant qu'il le supplioit de ne bouger, iusques à en auoir plus certaines nouuelles. Ce nonobstant se resolut son Alteze de partir: Et fist voile avec quinze vaisseaux bien equippez, ayant vn si beau temps (qui luy a depuis continué iusques après son entrée, ceremonies & festins en la ville d'Anuers) qu'il sembloit le ciel, les vents, la mer, & la terre fauoriser à ce voyage, & à l'alegresse que ont monstré les peuples qui l'ont receu d'une si grande affection. Cependant Monsieur le Prince d'Orange, voyant le temps propre, partit de Middelbourg, où il auoit attendu six semaines & plus Son Alt. & vint à Flessinghe, pour dōner ordre à tout ce qui conuiendroit, pour receuoir vn si grand Prince honorablement, & commodement. Auquel lieu ayant entendu par lettres desd. Seigneurs Ambassadeurs; & autres le departement de son Alteze de Londres, & son arriuemēt à Cantorbery; & iugeant à peu pres le temps de la venüē de S. A. depescha le Sieur de Treslon son Lieutenant en l'Admirauté de Zelande, avec vn petit nauire nommé la Chasse; pour aller au deuant de son Alteze, avec commandement, ayant descouuert la flotte, de donner le signal deux coups de Canon. Ledit Sieur de Treslon ayant sur l'heure de midy descouuert les vaisseaux qui estoient partis de Douure, & pensant que ce fust la grand flotte, donna le signal. qui fut cause que quelque vaisseau se mist en mer pour aller au deuant de S. A. Mais peu apres ayant cogneu l'erreur, retourna à Flessinghe: auquel lieu arriua peu apres ladite flotte de Douure. Et passant outre ledit Sieur de Treslon trouua son Alteze, & la grand' flotte entre Nieuport & Dunkercke. Où apres auoir amené le boursēt & salüé, & luy estre respondu, Son Alt. estant sur le tillac reconnut vn sien Secretaire nommé Nepuēu, estant pareillemēt sur le tillac de la Chasse: auquel il enuoya le basteau de son nauire, & luy commanda venir à soy. Ce qu'il fist. & par iceluy il fut aduertit qu'il n'estoit rien de l'aduertissement de la reuoltē desdits Estats: ains que toutes choses estoient fort bien,

& que

& que S. A. estoit attenduë en grande deuotion. Ce iour; à raison que le vent se tournoit au Nord-Ost, ne peurent passer outre; & mouillerēt l'ancre au trauers d'Ostende, pour y passer la nuit, en attendant la marée du lendemain matin. On descouuroit de Flessinghe ladicte flotte, où peu apres minuit arriua le Sieur de Sainte-Aldegonde, qui assura mondit Sieur le Prince d'Orange; que le lendemain arriueroit S. Alt. à la marée: qui fut cause que le matin, ledit Seigneur Prince; & Monsieur le Prince d'Espinoÿ avec plusieurs gentils-hommes se mist en mer: mais à raison que la marée estoit contraire; & d'autre part S. A. ayant le vent escars estoit contrainte de faire des bords, ne peut ledit Seigneur Prince ioinde le vaisseau de son Alteze, & pourtant fut contraint de retourner les voiles vers Flessinghe; où auoit ja pris terre Monsieur le Prince Daulphin, qui cherchoit par tout Monsieur son frere: & s'estans embrassez en freres, & entresaluez, voyant ledict S' Prince d'Orange son Alteze fort approcher, se remist derechef en mer. Mais voyant son Alteze descendre en la barque de son vaisseau, pour prendre terre, retourna vers le port, & fist tant qu'il y arriua le premier: où il attendit son Alteze. laquelle estant arriuée, & estant sur le bord de la barque, preste à descendre, fut receuë par ledit Seigneur Prince: lequel ayant fait la grande reuerëce, & embrassant le genouil de son Alteze, luy dist en peu de parolles, voyant qu'il faisoit froid: Qu'il estoit tres-aise de voir ceste heureuse iournée, & tant attendue; en laquelle il auoit cest' honneur de voir S. A. pour luy offrir son treshumble seruice, ses moyens; ses biens, & sa propre vie; esperant que par Son Alt. ce pais (apres auoir tant souffert) seroit mis en pleine deliurance. A quoy luy fut respondu par son Alteze fort sagement & succinctement. Et apres l'auoir embrassé, avec honneur, & respect de son aage, & de ses faicts, son Alteze descendit en terre; & fut conduict par ledit Seigneur Prince en la maison de ville, toutesfois à grand peine, pour la grand' presse des gens de guerre, & peuple se pouffans les vns les autres: ceux du pais pour voir S. A. & les Anglois qui ia estoient descēduz en grand nombre, pour cognoistre ledit Seigneur Prince. Cependant les trompettes, & tambours sonnoyent avec tel bruiët que l'air en retentissoit; & toute l'Artillerie ioüa, tant des nauires de la Royne; qu'autres nauires en grand nombre qui estoient en rade; avec si grand bruiët & tonnerre; qu'ils porterent les nouuelles à Calais;

& autres lieux de France, de l'heureuse arriüée de son Alteze és Pais-bas. Celle de la ville de Flessinghe ioüa deux fois, avec tel bruiët (pour l'excessif nombre de pieces qui sont en laditte ville) que toute la terre en retentissoit. Son Alt. trouua audit lieu toutes sortes de ses Officiers: d'autant que quatre iours au parauant sa maison & sa garde de Suisses, & de François partie de Calais & de Boulogne estoit arriüée à Middelbourg. Le Magistrat de la ville l'attendoit à l'entrée de la ville; lequel luy declara par la bouche de leur Pensionnaire, qu'ils luy congratuloient sa bien-venue, festimoient heureux de le veoir, esperoyent par sa conduite & autorité voir le Pais estre reduit en paix, & remis en son ancienne splendeur.

Les Estats de Brabant, parlans par la bouche du Sieur van Stralen Amptman de la ville d'Anuers, l'ayant congratulé de sa venuë, declarerent, de quelle affection les nobles & bonnes villes de Brabant l'attendoient, le supplians tres-humblement d'honorer bië tost le pais de Brabât de sa presence. En apres les deputez de la ville de Brusselles, outre la declaration qu'ils firent de la bonne volonté, & en general de tout le peuple du pais, aussi declarerent en particulier, de quelle volonté & affection son Alteze estoit attenduë en ladicte ville, siege principal des Seigneurs du Pais: & qu'apres tant de maux qu'elle auoit soufferte, pour repousser la tyrannie des Espaignols, apres Dieu, n'auoit espoir qu'en la venuë de S. A. leur Prince & Seigneur.

Ceux d'Anuers furent ouis apres, qui declarerent l'affection du peuple enuers son Alteze, la longue attente, & le grand desir qu'ils auoyent de veoir leur Prince & Seigneur. Les Colonels & Capitaines de ladicte ville parlerent apres, qui declarerent la soigneuse & diligente garde qu'ils auoyent faicte de ladite ville, esperant la mettre de bref entre ses mains, se resiouissants pareillement de sa venuë. A toutes ces harangues fut respondu fort sagement, & succinctement par son Alteze, comme à toutes autres, au gré & contentement d'un chacun des assistants.

Monsieur le Prince d'Orange demeura quelque temps avec S. A. en la maison de ville, & ayant prins congé, alla visiter les Princes & Seigneurs, d'une & d'autre nation, venuz avec son Alteze, pour cognoistre comment ils estoient accommodez, & pour donner ordre que tous eussent contentement, tant que la ville de Flessinghe (qui n'est pas des plus grâdes) le pouoit faire:  
à quoy

à quoy fut tellement pourueu, que tous furent bien logez & seruis : combien que de la part seulement des Seigneurs Anglois eussent mis pied à terre pour ce iour plus de cinqcens hommes. Tout le soir se passa en festins, feux de ioye, feux artificiels, sons de trompettes, & toutes demonstrations de la ioye, que tous vniuersellement auoyēt de la venue d'un si grand Prince. Les deputez des quatre membres de Flandre (qui estoient aussi venus, par le conseil de Monsieur le Prince d'Orange) attendirent à se presenter à Middelbourg.

Monsieur le Prince d'Orange voyant l'intention de Son Alteze estre d'aller le lendemain à Middelbourg, luy proposa qu'il y auoit trois chemins, l'un par dehors, par deuant le chasteau de Rammekins, pour entrer au grand Canal de Middelbourg, par l'endroit de la Teste; l'autre par le petit canal par dedās le pais, & qu'il auoit fait tenir nauires prests, pour aller par dehors, & nombre de barques pour aller par dedans les terres, qu'à raison de l'hyuer n'ayant S. A. moyen de faire le chemin ni en coche, ni à cheual; & qu'il ne restoit que la chaussée, par où on va ordinairement à pied: S. A. voyant la commodité du temps (qui estoit à la verité tres-beau) & ayant entendu le chemin n'estre plus long que d'une bonne lieue Françoise, entreprist de faire le voyage à pied; comme aussi tous les Princes, Seigneurs, & Gentils-hommes, tant du Pais, que François, & Anglois firent le semblable. Plusieurs de la maison de S. A. qui la estoient logez à Middelbourg, luy vindrent au deuant, & mesme sa garde Françoise, & ses Suisses. Loing hors de la ville le Magistrat de Middelbourg vint au deuant, enuiron le tiers du chemin; & là luy fist la harangue, declarant aussi le grand & long desir que tout le peuple auoit de sa venue, & que particulieremēt ceux de la ville de Middelbourg se sentoient grandement honorez, de ce qu'il luy auoit pleu venir en leur ville, avec offre de tout debuoir. Sa garde le rencontra au mesme lieu, & dès lors les Suisses commencerent à marcher en leur ordre, & battant le tambour à leur façon. Six compagnies de Bourgeois bien armez, & en bon equippage, estoient en bataille hors de la ville: qui s'y tindrent iusques à ce qu'il fust passé: & puis se mirent à le suivre au pas.

Les deputez des Estats du Conté de Zelande, attendoyent à l'entrée de la ville: lesquels luy ayant declaré la ioye qu'ils receuoient, luy ayans congratulé des heureux succes que Son Alt.  
auoit

auoit eu en la confection de la paix en France; de la deliurance de la ville de Cambray, faicte par les armes & en personne; de son passage en Angleterre, qu'ils ſçauoyent n'auoir eſté entrepris que pour l'aduancement des affaires de ces Païs, & finalement qu'il auoit expoſé ſa perſonne au danger du paſſage, eſtoit arriué heureuſement en Zeelande, remercierent Son Alteze tres-humblement; declarans l'eſpoir qu'ils auoyent conceu de ſa preſence, avec tout offre de tres-humble deuoir.

On amena à S. A. vn courſier de Naples à l'entrée de la ville: mais il ſe reſolut ( voyant les Princes & Seigneurs n'auoir leurs cheuaus) de paracheuer auſſi le chemin à pied, & entra en la ville de Middelbourg en tel ordre. Premierement marchoyent les Seigneurs de la ville avec leurs officiers & ſeruiteurs de la Juſtice; en apres les Deputez deſdits Eſtats de Zelande: Plusieus gentils-hommes de toutes les trois nations, & Deputez des villes de Brabant, & des quatre membres de Flandres ſuiuoyent; apres les Suiſſes marchoyent à leur façon accouſtumée, qui eſtoyent ſuiuis de grand nombre de Seigneurs & Gentils-hommes, dont le plus grand nombre eſtoyent Anglois, de la ſuitte des trois Seigneurs enuoyez par la Royne: & ſur la fin marchoyent, comme en gros, Meſſieurs le Prince Daulphin, Conte de Leceſtre, Prince d'Eſpinoy, Conte de Laual, my-Lord Hunſdon, my-Lord Hauward & autres Seigneurs: Puis ſon Alteze ayant à ſa ſe-neſtre plus bas d'vn demy pas Monsieur le Prince d'Orange, auquel il demandoit touſiours quelque choſe. Les gardes Françoises de ſon Alteze ſuiuoyent, puis les gardes de Monsieur le Prince d'Orange, & pour la fin les ſix enſeignes qui auoyent eſté en bataille hors la ville, & dix autres qui auoyent bordé les ruës iuſques au marché, où le reſte eſtoit en bataille, tous Bourgeois. Il y auoit par toutes les ruës, depuis la porte iuſque au logis de Son Alteze, des barrières, & de dix pas en dix pas, de part & d'autre, des flambeaux allumez: & ainſi paſſa Son Alt. eſmerueilleât, & toute la nobleſſe qui l'accompagnoit; de voir vne ſi belle ville en vne ſi petite Iſle, & ſi pres de trois autres bonnes villes, n'eſtans diſtantes plus d'vne lieüe les vnes des autres; & meſmes de la beauté du Marché, & Maïſon publique de la ville. L'hoſtel de Son Alteze eſtoit bien & richement tapiffé, & meublé, veu le peu de loïſir que les habitans auoyent eu; & fut tres-bien logé & accommodé Son Alt., tous les Princes, Seigneurs, & Gentils-hommes

hommes de sa suite de toutes nations. Le soir se passa en festins, feux de ioyé, par les rués & sur les tours & clochers, feux artificiels, & bruit de trompettes. Le lendemain 12. les Deputés des quatre membres de Flandres parlés par la bouche du sieur Tayard pensionnaire de Gand, declaterent bien au long, la grande affection de tout le peuple de Flandres vers Son Alteze: & comme ils auoyent esté des premiers à enuoyer vers icelle, aussi qu'ils esperoyent estre des premiers à luy rendre tout tres-humble seruite & subiection. A quoy respondit Son Alt. comme de coustume, fort sagement. Son Alt. passa le reste du temps au ieu de paulme, avec Monsieur le Prince d'Orange, & puis avecq' autres Seigneurs. Le 13. fut donné à Son Alt. le festin solennel en la maison de la ville; où Sad. Alt. commanda de dresser les tables à propos, pour faire manger avec elle Messieurs les Prince Daulphin; Prince d'Orange, Conte de Lecestre, Prince d'Espinoi, Conte de Laual, My-Lords Hunsdon, & Hauward, estans par tout fort respectez & honorez les Seigneurs Anglois, tant pour le respect de Sa Maiesté qui les auoit enuoyez, que pour la dignité de leurs personnes. Le festin fut fort bien serui de toutes choses, & principalement de pâtisserie & buirages de sucre: tellement que les François & Anglois confessoient, qu'en leurs Pais on n'a point accoustumé de voir de tels seruites. Le 14. Monsieur le Prince d'Orange voulut veoir le preparatif des vaisseaux qui debuoyent porter Son Alteze & toute sa suite, qui estoient en nombre cinquante quatre: & pourtant voulut aller à la Teste de Middelbourg. Ce qu'ayant entendu Son Alt. fist aussi le voyage.

Le Ieudi 15. Son Alteze alla voir la ville d'Ermuyden, distante enuiron demie lieuë de Middelbourg: & scachant que les Seigneurs Anglois estoient allez veoir la ville de la Vere, appelée par les estrangers Camfer, à raison du traiect qui estoit autres fois en la ville de Camp, à present submergée, se mist aussi en barque, & sy fist porter: où toute la compagnie fut fort bien receuë par les habitans, qui auoyent esté pris à despourueu. Le 16. Son Alt. estoit deliberée de s'embarquer. mais il se leua vn si grand brouillard, que les mariniers conseillèrent de ne se mettre en mer pour ce iour: tellement que l'embarquement fut differé iusques au lendemain, que Son Alteze avec toute sa suite fist voile. Son Alteze estoit portée par vn nauire peint entierement de ses couleurs, avec nombre de flagues, & pannonneaux aux armés d'Aniou: les

B autres

autres avec leurs pannonneaux ordinaires, tant redoubtez des Espagnols: lesdits pannonneaux aux couleurs de Monsieur le Prince d'Orange. La flotte pour ce iour vint iusques au traucers de Beerland, en l'Isle de Zuyt-beueland, où ils mouillerent l'ancre, & y passerent la nuit.

Le lendemain, estants arritez de bonne heure à Lisloo, iectèrent aussi l'ancre apres tiré force canónades du Fort, & des nauires de guerre qui accompagnoyent Son Alt.

Son Alteze mist pied à terre, & coucha ceste nuit au logis du Capitaine, attendant le lendemain 19.

Ce fort de Lisloo est basti à trois lieuës au dessoubs d'Anuers sur vne pointe de dike ou chaussée en la paroisse de Lisloo. Le lieu est si commode, que d'un mousquet on peut aisément tirer d'un bord de la Schelde à l'autre; à raison que la riuere & le flot de la mer, qui y passe tous les iours deux fois, viennent à se courber en cest endroit: tellement que ce lieu estant occupé par l'ennemi pourroit donner vn empeschement de trop grande consequence à la nauigation: à raison dequoy suiuant l'aduis & dessein tracé par Monsieur le Prince d'Orange, ceux d'Anuers ont fortifié à tresgrands despens ladicte place, qui a vn grand tour, des grands boulleuers, rampars, & fossez: & est si bien fortifiée, & flanquée si à propos, & a l'eau tant à commandement, qu'elle est à present imprenable par la force.

Le lendemain, qui fut Lundi dixneuuesme de Feburier, partit Son Alteze pour faire son entrée en la tres-renommée ville d'Anuers.

L'EN-

L'ENTRÉE MAGNIFIQUE<sup>ii</sup>  
EN LA VILLE D'ANVERS, DE

MONSEIGNEUR FRANÇOYS, FILS DE  
*France, & Frere unique du Roy, par la grace  
de Dieu, Duc de Brabant, D'Anjou,  
Alençon, Berri, &c.*



N TOUS spectacles & assemblées magnifiques, ceux qui en sont les auteurs, & qui les aduancent, essayent de donner lustre, & faire paroistre le plus qui leur est possible ce qui se presente aux yeux de ceux qu'ils vueillent honorer, & de ceux qui conuiennent des autres lieux, pour auoir ce contentement d'en estre les spectateurs. Les historiographes anciens nous deservent plusieurs grands Triumphes & Entrées superbes des Empereurs, Rois, & grâds Capitaines, & n'oublent d'insérer en leurs escrits les grandes despenses & sumptuositez, & tout ce qui a esté mis en monstre & euidence pour rassasier les yeux de l'assemblée. Et combien que l'or, l'argent, les pierres precieuses, tappisseries, draps de soye, de fin lin, diversitez de vases, & de peintures n'y ayent esté espargnez, & que telles choses ayent enrichi lesdits spectacles: Si est ce qu'il n'y a rien qui plus ait apporté de lustre, de beauté, & de contentement, à telles assemblées; que la multitude & splendeur des armées, & de tout ce qui depend du fait de la guerre: comme machines, instrumens, monstre des villes & chasteaux battus, & pris à force sur les ennemis. C'est pourquoy en l'Empire Romain, qui a surpassé tous les autres, non seulement en victoires, en discipline militaire, & ordre politique, mais aussi en sumptuosité & magnificence; combien qu'il y eust vne infinité de ieux publics & exercices apprestez par des plus grands Seigneurs du monde; qui non seulement n'y espargnoyent rien de ce qui estoit en leur puissance; mais aussi faisoient que les Villes & Prôuinces qui leur auoyent quelque obligation, enuoyoyent ce qu'ils pouroyent recouurer de plus rare & exquis ausdits Seigneurs, pour s'en seruir aux spectacles qu'ils exhiboyent aux peuples. Si est ce que le triumphe a tellement emporté le prix par dessus les autres, que le mot de Triumpher qui en est venu, a esté appliqué à tous faicts hauts

grands & magnifiques: ce n'est pas qu'és autres rien fust espar-  
gné de tout ce qui pouuoit contenter les yeux d'un peuple auare,  
ou assouuir le cœur sanguinaire de ceux qui ne prenoient plai-  
sir qu'à voir esprendre du sang, & mesmes bien souuent de celuy  
des hommes deuant leurs yeux. Mais au triumphe rien ne re-  
luisoit tant que les armes & la personne d'un grand Capitaine  
victorieux, & neantmoins contentoit sans comparaison d'ad-  
uantage, les spectateurs. Et pourtant mesme quand on veut par-  
ler de la tresgrande grandeur de Rome, on l'appelle Rome tri-  
umphante: qui signifie bien Rome riche, opulente, victorieuse,  
remplie de grand nombre de grands Capitaines, & vaillans hom-  
mes de guerre. Mais ce nom est venu du grand nombre de trium-  
phes qu'on y a veu du temps des Corneilles, des Paules, des Clau-  
des, des Metelles, Pópees, Iules & autres. Il est vray que les autres  
choses ont vne tresgrande lueur & apparence, & chatouillent ie  
ne sçai cōment les esprits repeus de la veüe de ces richesses, & de  
nombre infini de Lyons, Tygres, Pantheres, Ours, d'Escrimeurs à  
outrance: Mais la veüe d'un bon nōbre d'hommes armez de bel-  
les armes, & en bel ordre, outre le contentement de la veüe, qui  
est beaucoup plus grand que de voir des richesses, rauist aussi en  
admiration les esprits, & pousse en estonnement le Spectateur, le  
mettāt comme hors de soy, & le remplist neantmoins d'une ioyē  
& contentement surpassant toute autre. Car comme és voluptez  
du corps, celles semblent plus grandes qui alterent plus par leur  
douceur, les sens; aussi est il du contentement de l'esprit, qui est  
d'autant plus grand quand l'admiration conioinēte rauist aussi  
d'aduantage l'entendement, & le met comme hors de soy.

C'est pourquoy les grands personnages qui iugent mieux de ces  
choses que le simple populaire, quand ils discourent de ce qui est  
le plus beau & le plus desirable à veoir: ils parlent bien d'or, d'ar-  
gent, pierreries, peintures, vases, tableaux & diuersité de meubles  
exquis; toutesfois ils passent par dessus, & ne s'y arrestent point:  
mais quand on vient à parler de belles armes, de beaux cheuaux,  
& de tout ce qui appartient à la guerre, ils s'y arrestent: tellement  
qu'ils tiennent pour tout resolu, & confessé, qu'il n'y a rien qui  
soit à comparer en beauté & splendeur à vne belle armée: seule-  
ment ils viennent à debattre de la question qui est encores in-  
decise, à sçauoir qui est le plus plaisant à la veüe, de trois à quatre  
beaux grands bataillons de gens de pied bien armez de belles ar-  
mes luisantes, bien flanqués d'arquebuziers, l'artillerie à leur te-  
ste; ou

ste; ou d'autant d'esquadrōs de gens de cheual; ou bien de deux à trois cens vaisseaux equippez en guerre avec leurs banderolles, & rangez comme s'ils estoient prests de combattre: Mais quant au reste des beautez, tous accordent bien qu'elles n'approchent en rien à l'vn de ces trois, & encores moins aux trois ensemble, qui pourroit les veoir d'vn œil, comme on racompte qu'on pouuoit veoir tout en vn coup la grande armée de Xerxes tant à pied qu'à cheual, rangée en bataille; & les deux armées de mer, la Persienne & la Grecque, qui combattirēt près de Salamine, où par la sagesse & vaillantise de Themistocles, les Grecs emporterent ceste victoire tant renommée. C'a esté à mon aduis la cause pour laquelle la reception, & ioyeuse Entrée faite en la ville d'Anuers à Monseigneur François, Duc de Brabant, a semblé si belle & si magnificque à tous ceux qui l'ont veuë, qu'il n'y a eu personne qui n'ait confessé n'auoir iamais veu la semblable. Et toutesfois plusieurs y assistoyent, tant de ces Païs qu'estrangers, qui ont veu plusieurs assemblées superbes & magnificques, tant en la mesme ville que plusieurs autres du Païs bas, & autres grandes villes es autres païs; comme Paris, Londres, Rouen, & Lyon; & neantmoins ceste voix estoit commune, Que ceste dernière surpassoit toutes les autres. Et combien (comme j'ay dit) que la ville n'auoit eu que six iours pour s'apprester, tellement qu'on ne pouuoit mettre en œuure ny soye, ni or & argent battu ou traict, ni broderies; non pas mesme, en si peu de temps, faire bien vn mediocre habillement neuf, ni quelque rare magnificence en statues, colosses, arcs triumphauls & autres spectacles; ains estoient les habitans cōtraints se seruir de ce qu'ils auoyent en main, & desia prest & en leur puissance. Es autres entrées on a veu à la verité beaucoup de richesses & magnificēces d'habits de Rois, Roines, Princes & Princesses, Seigneurs & Dames, Bourgeois & bourgeois: ce qui n'a point esté veu en ceste entrée, ores qu'il n'y eust rien de sordide, & qui ne ressentist bien la netteté & mundiciē de ce peuple: mais il n'y auoit rien approchant de la sumptuosité des autres. Quant aux arcs triumphauls, chariots, figures & autres spectacles, ores qu'il y eust beaucoup d'inuentions ingenieuses, & cōuenables au tēps; si est ce qu'on en a veu ailleurs qui les pouuoient égaller. Et quant au nombre de peuple, ores qu'il estoit grand; si est ce qu'il est notoire à vn chascun, que celuy de Paris le passé. Mais la seule raison de ce contentement vient principalement du grand nombre, n'estans guerres

moindre que de vingt mil hommes armez, si bien, & de si belles armes, leur ordre & obeïssance; & le peu du bruiet que tout ce grand peuple a fait; tellement que n'eust esté le tonnerre des artilleries, des trôpettes, clairons, haultbois & autres instruments, il n'y eust eu non plus de bruit, qu'il y a en vn conseil des gēs sages. C'est à mon aduis doncq la seule, & vraye cause qui estoit grãdement aidée par la veuë de Monseigneur de Brabant representant ceste auguste antiquité, estât reuestu du grãd mâteau, & couuert du chapeau Ducal, tellement qu'au milieu d'un si grãd peuple, & si bien armé que les trois meilleures villes de la Chrestienté ne pourroyent tant monstres de belles armes appartenantes aux bourgeois, Son Alteze sembloit comme vne belle pierrerie enchassée au milieu d'un fin or. Et d'autant que ceux qui en ont esté spectateurs, comme ils n'ont peu estre par tout, & n'ont peu tout veoir, seront aussi bien aises d'entendre ce qui s'y est passé, & de contenter leur memoire, de ce qu'ils y ont veu, comme ils contenterent ce iour leurs yeux, & entendement; Et les nations estranges auxquelles est paruenue la renommée d'une si celebre iournée receurõt à plaisir, d'en entendre au moins la description; puis qu'ils n'en ont peu estre spectateurs: C'est pourquoy ce present escrit est mis en lumiere, affin que par iceluy vn chascun puisse estre satisfait: & aussi pour faire cognoistre à plusieurs qui ne l'auoyent pas voulu croire, les vns par inimitié, les autres par enuie, & autres par soupçons & deffiances de quel cœur & affection Monsieur le Prince d'Orange, & autres Seigneurs & nobles de Brabant, les bōnes & petites villes, & nommément la tresrenommée ville d'Anuers a receu son nouueau Prince & Seigneur Souuerain.

Le xix. dudict mois au matin, Monseigneur le Duc d'Anjou partit de Lisloo, & fist voile vers la ville d'Anuers, ayant encores en sa troupe vingt vaisseaux; les autres ayans gaigné le deuant en Anuers, tant pour se preparer, que pour autres affaires; & arriua enuiron les huit heures pres de la Neufue ville, s'aduançant tout le lōg de la ville, & laissant la Teste de Flandres à sa droite, & la ville à sa fenestre, passa outre toute ladicte ville & le lieu où fut le Chasteau. Cependant il ouit iouër tout le canon de la part de la ville, qui regarde la riuiere, & de plusieurs nauires qui estoient à l'ancre: & vit tous les Quais remplis de gens de guerre bourgeois bien armez, qui luy firent la salue, & fut respondu par les nauires de guerre, qui l'accompaignoyent, conduits par le

Sieur

Sieur de Treflon, & Vice-admirals, & plusieurs Capitaines de Flessinghe: & ainsi mist premierement pied en la terre de Brabant au village nommè le Kiel, qui est à la portée du canon de la ville d'Anuers. Les Estats de Brabant, le Magistrat de la ville, & plusieurs autres Estats venuz en tel ordre, & à cheual; iusqu'au dit lieu; marchants deuât eux, leurs Trompettes, Huiſſiers, & Herauts d'armes armoyez des armes de Lothier, Brabant, & Lembourg, estoient attendants à pied sur le bord, pour receuoir Son Alteze, luy declarer la bonne volonté & affection des Estats & du peuple. Mais la foule estoit si grande du peuple, qui s'estoit rendu audit lieu pour voir le Prince qu'ils attendoyent pour leur Duc; & d'autre part les empeschemens donnez pour le desembarquement, qu'il fut trouuè meilleur, suiuant l'aduis de Monsieur le Prince d'Orange, que lesdits Sieurs allassent attendre son Alteze sur le Theatre, qui luy estoit preparé.

Ce Theatre estoit dressé vers lecoing du Chasteau, ayant l'ouuerture vers la ville: tellement que S. Alt. y estant, il pouuoit d'une veuë descouurir la ville & le chasteau, cōsiderer les contrescarpes, les beaux fossez remplis d'eauë profonde à fond de cuue, reuestus des deux parts de pierre de taille, les grands & beaux bastions, les murailles belles à veoir & espees, & des larges rampars ornez d'arbres plantés; tellement qu'il semble d'une petite forest. Son Alteze fut conduicte sur cest eschaffaut, l'accompagnants Monsieur le Prince Daulphin fils vnicque de Monsieur le Duc de Montpensier, Monsieur le Côte de Leceſtre & autres Seigneurs Anglois representans la Royned'Angleterre, Messieurs les Princes d'Orange & d'Espinoÿ, Monsieur le Conte de Laual, les Mylords Anglois, le Conte de Chasteauroux, & autres Barons, Seigneurs & Gentils-hommes en grand nombre, & les Sieurs du Magistrat, & des Colleges de la ville d'Anuers.

Les Sieurs Estats de Brabant attendans sur ledit Theatre se mirent en debuoir de descendre, & aller rencontrer Son Alteze: quoy voyant elle mist pied à terre. Et quant à Monsieur le Prince d'Orange, il s'aduança pour se ranger avec lesdits Estats, comme l'un des principaux Seigneurs & Barons du Duché de Brabant: & apres auoir saluè & baisé treshumblement les mains à S. A. se mirent à remōter les degrez avec S. A. accompagnée des Princes & Seigneurs François & Anglois: & estans montez se rangerent d'une part & d'autre. Il y auoit vne chaire couuerte de drap d'or, sur laquelle s'assist Son Alt. & sur le Theatre vn dais pareillement de drap

I.

II.

de drap d'or, & tout le Theatre tapissé. Au front du Theatre, & au plus haut estoient les armes du Marquisat du S<sup>r</sup> Empire: & vn peu au dessous, à la droicte, celles de Brabant avec la ceinture de fruiçts: & à la fenestre celles de la ville d'Anuers. On aduança deux banderolles de soye azurée avec les armes d'Aniott: & estoient escrits en vn compartiment ces vers:

*Quò tua te virtus effert, clarissime Princeps;  
Cui candor, cui cana fides vestigia seruant,  
Ingredere ô, magno ut Belgæ sub nomine tandem  
Respirent, Populique Parens assuesce vocari.*

Lesquels vers en François peuuent estre ainsi rendus:

*Prince treshaut; auquel la foy, et la candeur,  
Sont gardes de ses pas, entre en ceste grandeur,  
Où monte ta vertu: Que sous toy la Belgie  
Respire; appren le nom du Pere à la Patrie.*

Tous ayants pris place, & le silence fait, les Estats de Brabant commencerent leur harangue par la bouche du S<sup>r</sup> de Hefels, Docteur és droicçts, Conseillier & Greffier des Estats de Brabant, telle que le sommaire ensuit:

QUE les Barons, Nobles, & deputez des Chefues, & autres bonnes villes, représentas les Estats de ce Duché & Pais de Brabant, ayans maintenant cest heur de veoir pres d'eux, & de regarder face à face ce grãd Prince, auquel, apres Dieu, ils auoyent remis entierelement l'espoir de leur deliurance, & retablissement de leur repos & liberté ancienne, louoyent grandement le Seigneur tout puissant, qui leur en auoit fait la grace; le prenant en assureté témoignage; que de sa bonté & prouidence infinie il ne les auoit mis en oubly, ny abandonné leur iuste querelle; ains choisi Son Alteze pour defenseur de son peuple, & administrateur de sa iustice: afin qu'à luy fust la gloire, & à Son Alt. l'honneur, & le renom d'auoir par les rayons de sa grandeur, prouidence, & magnanimité fait esgarer les brouillards, & tout ce qui estoit nuyfible à leur estat, & y fait renaistre la splendeur de leur prosperité premiere, iadis cognüe à toutes nations; Remerciâs quant & quant treshumblement Son Alteze de l'amour & affection singuliere; que de son seul mouuement & vertu heroïque, il luy auoit pleu leur continuer iusques à ores: Nonobstant toutes les trauerfes, & machinations que les artificieux auoyent sceu donner au progrès de leurs affaires: & qu'ils n'ignoroient que pour leurs calamitez

& mi-

& misérès il n'y estoit aucune chose entrevenue qui eust peu redre leur cause plus fauorable ou l'aduancer. Ce qu'ils reputoyent & reputedoyent à tousiours pour vn exemple non-pareil d'extreme moderation & rare constance; dont, & pbur tant d'autres bienfaicts & bénins deportemens de Sadite Alteze enuere eux, leur setoyent & demureroyent perpetuellement redevables à les recoignoistre de toute fidelité & obeissance, comme ils se trouuoient appareillés à se rendre. (avec la grace de Dieu) ce iourd'huy, ses humbles vassaux & subiects.

Et combien qu'ils ne doubtoyent que Son Alteze auoit cognoissance bien ample & entiere satisfaction, non seulement des causes generales qui auoyent meut les Estats generaux des Provinces vnies des Pays-bas, de reclamer son secours & se ietter entre ses bras: mais aussi des occasions particulieres que les Estats de ce Duché & Pays de Brabant auoyent, de quitter l'obeissance du Roy d'Espaigne; Toutesfois pour en renouueller sommairement la memoire à Son Alteze, & luy confirmer ceste sienne saincte resolution & entreprinse haute, sur ce bastie; aussi pour rendre aucunement raison aux Princes & Seigneurs avec toute la compaignie (qui à l'honneur de Son Alteze estoient venus leur faire ce bien; d'assister à la solemnité de sa reception) de toutes leurs actions; à ce, qu'à ceste sienne entrée, qui de tout tēps s'estoit appellée, loyeuse, ils prestassent d'autant plus de bienvueillance & gayeté de cœur, diroyent seulement, Que tandis que les Ducs de Brabant, & signamment, depuis que le Duché dudit Brabant est tumbé es mains des Ducs de Bourgoigne, & autres tres-illustres ancestres de Sadite Alteze, s'estoyent eux mesmes addonnéz à gouuerner leurs subiects dudit Brabant, leurs faisans paroistre qu'ils les aimoyent, & ne nonchaloyent pas, ils en auoyent tiré si grandes & notables commoditez & seruices que leurs noms & puissances en furent bien souuent admirables, & quelque fois redoubtées des plus grands Monarques, Roys, & Republiques de la Chrestienté: dont leurs guerres & cōquestes faisoient foy, sans que, comme de chose trop familiarément cognüe par les histoires, il fust besoing d'en faire discours en ce lieu & tēps-là, dedié à chose plus grāde. Mais depuis que leurs Ducs & Princes, ou par autres allechemēs, ou trop empeschez en autres Pais & Seigneuries, auoyēt cōmencé à les abandonner pour vn temps, & puis les oublier plus longuement; les prostituant au plaisir, volonte, & aucunesfois aux conuoitises

& auarice de leurs ministres: dont finalement le Roy d'Espaigne auoit couronné l'œuure, les ayant dédaigné & laissé veufs; & orphelins de sa presence plus de vingt ans; Il estoit aduenü qu'apres auoir alteré & changé quasi tout l'estat du País, & commis les offices à gens qui selon les loix & priuileges du País n'estoyent capables, ou bien à ceux qui en donnoyent le plus; l'insatiable conuoitise, haine; & immoderée tyrannique domination des Espaignols non contents de cela; s'estoit à la fin (apres auoir abusé selon leurs passions de tout l'Etat publicq) aduacée à telle outrecuidance, que de se saouler du bien & substance des particuliers habitans; du labeur & sueur du pouure; voire de la chasteté de leurs femmes & filles; & (pour se parfaire en toute abomination & cruauté) des vies & sang de ceux qui ne taschoyent qu'à leur complaire. Dont à la fin ce grand Dieu & iuste, qui a soing des siens, s'estoit offensé, & auoit fait souuenir à ce peuple, iadis valeureux de son estre & liberté première, leur rendant & le vouloir, & le courage de la maintenir, telle qu'ils l'auoyent receüe de leurs ayeuls.

Que cela ne s'estoit peu faire mieux; que par l'election que lesdits Estats de Brabant, avec les autres Prouinces vnies, auoyent faicte de la personne de Son Alt. pour leur Prince & Seigneur: reduisants le tout à son ordre premier; ayants premierement cherché, mais en vain; tous remedes à leurs maulx, & au desbordement de l'estat es causes & sources d'icelluy.

Que leurs Ducs iadis auoyent esté valeureux, preux, & puissans, ayants faict expéditions & exploicts de guerre mémorables, & entre autres, Qu'ils auoyent par ei deuant choysi vn Duc d'Aniou; Qu'ils n'estoyent moins belliqueux & grands guerroyers; cōme leurs conquestes & dominatiōs le tesmoignoient.

Qu'ils auoyent eu leurs Princes de bonnaires, doux, benigns, familiers, & faciles enuers leurs subiects: Que Son Alteze leur auoit en cest endroit ia donné tant de preuues de sa douceur, verité & rondeur, qu'il leur sembloit desia quelque ancien Duc de Bourgoigne leur estre resuscité. De sorte qu'en saditte Alteze seule, ils se persuadoyent fermement auoir recouuré tout ce que les Ducs de Brabant, d'Aniou, & de Bourgoigne leur pouoyent auoir laissé de bonne memoire.

Puis dōcques qu'il ne restoit autre chose q̄ de passer plus outre, & acheuer ce chief-d'œuure, qu'il auoit pleu à ce souuerain Dieu ce iourd'huy mettre à son Alteze; & audits Estats en main, Que  
de leur

de leur part ils se trouuoient prompts, & resoluz, pour luy prater l'hommage, la fidelité, deuoirs, & obeissance, que loyaux & bons vassaux & subiects doiuent à leurs Princes droicturiers; tels qu'ils ne doubroyent & confioyent en Dieu que Son Alteze leur seroit & promettrait solennellement par son serment à Dieu de leur estre.

A quoy son Alteze respōdit en substance, Que ne veuillant entretenir lesdits Estats de long propos, ains seulement se souuenir de l'honneur & affection qu'ils luy auoyent voulu porter, l'ayants entre tant d'autres grands Princes choisi, pour les deliurer de l'oppression & tyrannie Espaignolle; & les regir selon leurs loix, coustumes & priuileges, il les en remercioit bien fort; & les assureoit, que la iustice & equité de leur cause, leurs honnestes deportemens en son endroit, & l'amour qu'ils luy monstroyent, l'auoit fait resouldre à embrasser leur protection, & re-stablisement de leur liberté ancienne, & d'y exposer tous les moyens que Dieu luy auoit mis en mains, & ceux qu'il plairoit au Roy son Seigneur & frere, & à la Royned' Angletterre de sa faueur luy prester, iusques à n'y espargner son sang & sa vie propre.

Cela fait, ledit Hessels declara à Son Alce que lon auoit de coustume, de publier tout hault deuant le peuple en langue Thioise, les poincts & articles de la Loyeuse entrée, que les Ducs de Brabant sont tenus de promettre & iurer à leur reception.

Et ores que lon tenoit preste la translation Françoise d'iceux articles, pour la reciter apres le Thiois article pour article, si trouua Son Alt. à l'aduis de mondit Sieur le Prince, conuenir, que pour gagner temps (puis que le iour s'aduancoit fort, & qu'il en auoit ja eu communication au parauant) de ne les lire qu'en Thiois. ce que fut fait par ledit Hessels avec la preface nouvelle adioustée ausdits articles, contenant en bref les occasions & raisons de ce deduit.

Après la lecture desdits articles, fut demandé à Son Alteze si elle en auoit contentement, & si elle estoit contente de les iurer, ou bien qu'il luy pleust d'en auoir autre satisfaction? Surquoy icelle dist à mondit Sieur le Prince d'Orange; Que ayant veu lesdits articles & en conféré avec luy, au nauire venant de Zee-lande, il s'entenoit bien satisfait, & estoit content de les iurer.

Laquelle declaration fut quant & quant publiée; & que Son Alteze desiroit, que tous sceussent, & s'en tinssent bien satisfaits, que non-obstant que la lecture desdits articles fust faite seule-

ment en langue Thioise, il les iureroit toutesfois de son bon aduis, avec meure deliberation & cognoissance bien certaine.

Et de mesme recita ledit Hessels au peuple en langue Thioise le premier serment, que les Ducs de Brabant d'ancienneté ont accoustumé, & sont tenuz de faire de l'observation desd. articles.

Et presentant le liure, auquel il est contenu, à Messire Thierry de Lief-velt Chancelier dudit Duché, prononça iceluy le mesme serment traduit en langue Françoisse, & le prononça fadicte Alteze apres luy de mot à autre.

Lors reprenant ledit Hessels le liure, fist entendre au peuple, que les Ducs de Brabant faisoient vn autre & deuxiesme sermēt aux Barons, Nobles, Villes, Franchises & tous habitans & subiects du Païs, de leur estre bon & droicturier Prince, & ne les traicter à sa volonté, ni par voye de faict; ains en droict, iustice, & selon leurs Priuileges. Lequel se recita aussi en langue Thioise: & rendant le liure audit Chancelier, le prononça Son Alteze apres luy comme le premier.

Puis fut apporté le manteau & chapeau Ducal, qui estoient de veloux cramoyssi: ledit Manteau trainant en terre, l'vn & l'autre fourrez d'hermine mouchetée, à grans rebras. De lors Monsieur le Prince d'Orange remonstra à son Alteze, qu'il luy conuenoit d'estre vestu de ces habits; & Son Alt. demandant s'il luy faudroit porter en la ville? Fut respondu qu'Ouy, & que c'estoit l'habit solemnel ancien des Princes & Ducs de Brabant. A quoy f'estant accordée Son Alt. ledit Seigneur Prince luy vestit premierement ledit manteau; & luy fermant le bouton, dist en ces mots: Monseigneur il faut bien serrer ce bouton; affin que personne ne puisse arracher ce manteau à V. Alt. Et puis luy mist le chapeau sur la teste, & lors luy dist: Monseigneur, ie prie Dieu que vous puissiez bien garder cest habit: à present vous pouuez estre assure d'estre Duc de Brabant.

Lors luy declaira ledit Hessels, que la coustume portoit que maintenant lesdits Estats luy prestassent en ceste qualité le serment reciproque de fidelité. Et publiant au peuple le formulaire d'iceluy serment, le stipula en apres ledit Sieur Chancelier, & le prononçoient lesdits Barons, Nobles & Deputez de mot à autre apres luy, comme les precedens, faisant derechef la reuerence & hommage de fidelité & obeissance.

Apres les serments faicts mutuellement par Son Alt. & par les Estats de Brabant, Son Alt. estant vestu de son manteau Ducal,  
Mes-

Messieurs du Magistrat commanderent à leur Conseiller & Pensionnaire le Sieur Vander-Werck se trouver sur le Theatre pour faire la proposition au nom de la ville d'Anvers, & Marquisat du Saint Empire. Ce qu'il fist, comme il ensuit:

*Serenissime Seigneur & Prince:*

LE Marcgraue, Amman, Bourguemaistres & Escheuins, Thresoriers, & Receueurs, les Chiefs de la bourgeoisie, & Maistres des quartiers, les Doyens, & Anciens des Mestiers: ensemble les Colonels, Doyens des Guldes, & Capitaines de ceste ville; ont esté tres-ioyeux d'entendre l'heureux arriuement de V. Alteze en l'Isle de Walchren, comme ils ont bien amplement, & en toute humilité & reuerence fait représenter à V. Alteze par deputez à cest effect vers icelle enuoyez. Et voyant maintenant V. Alteze non seulement arriuée au Pais de Brabât; mais aussi receuë pour Duc, & pour leur Prince & Seigneur, leur ioye au parauant conceuë est de beaucoup augmētée, & renduë quasi entiere, & parfaite; Confians que par sa venuë sera vne fois mise fin aux desolations, calamitez, & miseres, esquelles ce Pais a esté reduict par l'inique domination passée, & par la plus inique & iniuste guerre, laquelle les ennemis continuent pour acheuer de ruiner le Pais avec tout genre de calamitez & oppressions; dont ils se peuuent aduiser. Et remercient treshumblement Vostre Alteze de la peine & traueux, lesquels il luy a pleu prendre pour se trouver en ce Pais: rendent infinies graces à Dieu, de ce qu'il leur a donné, & enuoyé vn Prince, qui a non seulement le moyen, & la puissance, mais aussi l'affection & volonté de les defendre contre tous ennemis; & les regir & gouverner en toute bonne police, & iustice selon les Priuileges, Loix, & coustumes du Pais. Car combien que se soyent ioincts aux autres Estats de Brabant, & avec les Estats generaux du Pais-bas; & que conioinctement avec eux ayent pris les armes: Si est ce qu'à cela n'ont esté mouz pour s'exempter, & substraire de la iuste domination d'un Seigneur, & Prince: mais seulement pour maintenir leurs libertez, droicts, & priuileges anciens; & estants gouvernez selon iceux, & demeurans en toute deuë obeissance, pouuoir venir en bon repos, paix, & tranquillité: de sorte qu'estiment auoir obtenu le comble de leurs desirs & felicitez: Ayant au bon Dieu par sa grace & misericorde pleu inspirer à V. Alt. de prendre la Seigneurie des Pais-bas, Duché de Brabant, Ville d'Anvers, & Marquisat du Saint

Empire. Car l'ayant Dieu fait naitre si grand Prince, & si re-  
 vnicque d'un si puissant Roy; Ne doubteut aucunement que V.  
 Alt. par la grace de Dieu, trouueta bien tost les moyens de deli-  
 uer ces Pais de ceste miserable guerre; en laquelle ils ont esté si  
 longuement plongez. Le Marcgraue, Amman, Bourguemaistres,  
 & Escheuins & autres membres de ceste ville n'estiment estre  
 besoing de repeter les causes de la guerre; & l'equité de leurs reso-  
 lutions, puis que par les Estats generaux estoit par diuerses fois  
 assez amplement deduite: laquelle aussi estoit cogneuë, & notoi-  
 re à tout le monde, & en beaucoup de sortes par V. Alt. & ap-  
 prouuée. Remerciant au surplus en toute humble subiection, &  
 reuerencè de ce qu'il a pleu à V. Alt. accorder & promettre l'en-  
 tretien de leurs priuileges, loix, & coustumes, & mesmes les  
 articles compris au Contract principal, & en la loy euse entrée  
 de ce Duché de Brabant. Assurant Vostre Alteze que ceux de  
 ceste Ville d'Anuers, & Marquisat du Saint Empire vous se-  
 ront, & demeureront tres humbles subiects, & qu'ils employe-  
 ront corps & biens, & tout ce qu'est en leur puissance pour l'ac-  
 croissement de vostre honneur, & gloire.

Et son Alteze respondit fort benignement, Qu'il remercioit  
 lesdits Sieurs de leur bonne volonté & affection vers luy; Que  
 son intention estoit de leur faire par distre par les effects le desir  
 qu'il auoit de gouerner & regir le Pais en bonne police, & iusti-  
 ce: le tout fort amplement, & de tres grande grace.

Cela fait, led. Vander Werck se tournat au peuple, crioit à haute  
 voix, Que Son Alt. Duc de Brabant, Alençon, Anjou, Berry; &c.  
 feroit le Serment à la ville d'Anuers, & Marquisat du Saint Em-  
 pire: Qu'on prioit Dieu que par vn tel, & si solemnel acte son  
 nom fust sanctifié, la seureté & prosperité du Pais procurée, à  
 l'accroissement de l'honneur & gloire de Sa dite Alteze.

Et apres fut le Serment, lequel feroit son Alteze, par ledit Van-  
 der Werck leu au peuple, le tout en Flameng.

Ce qu'estant fait, Monsieur l'Amman leut le mesme Serment à  
 Son Alteze en François: lequel fut par son Alteze fait & presté  
 en ses mains: ores que Monsieur le Bourguemaistre de la ville  
 d'Anuers soustint qu'à luy appartenoit de receuoir ledit Sermēt.

Et le mesme Bourguemaistre, assauoir le Sieur Philippe de  
 Schoonhouen se presenta alors deuant son Alteze, luy donnant  
 vne clef dorée en signe de subiection, & que son Alteze pour-  
 roit disposer de la ville comme d'une ville sienne. laquelle clef fut

audit

audit Bourguemaistre par Son Alt. rendue, declarant fort gracieusement qu'il l'asseuroit que ledit Bouguemaistre & tous autres bourgeois, & habitans de la ville la luy garderoient fidelement, comme auoyent fait iusques alors.

Toutes les solemnitez parfaites & accomplies, les Heraults de Brabant & Lotrick, ou en vulgaire Brabant Wallon, Lothier, qui est à dire, Lotharingie, ou la vràye Lorraine, crierent à haute voix, VIVE LE Duc de Brabant. Et ayans sonné les trompettes firent largesse, iettans aux assistans grand nombre de pieces d'or & d'argent. Ces pieces estoient de deux sortes: les vnes auoyent d'une part l'effigie de Monseigneur le Duc de Brabant: les autres les armoiries d'Anion & de Brabant, & estoit imprimé sur les bords FRANÇOIS DE FRANCE DUC DE BRABANT: de l'autre part estoit à toutes la deuisse du Soleil avec son inscription FOVET, ET DISCVTIT: qui est la deuisse ordinaire de Son Alteze. Hors de la ville y auoit deux regiments de Bourgeois, faisant le nombre enuiron de trois mil hommes, qui estoient en bataille: lesquels il faisoit beau veoir pour les belles armes, & enseignes desployées, qui ne bougeret de leur place iusques à ce que toutes les ceremonies furent acheuées, & que Son Alteze fust entré dedans la ville. Outre cela y auoit vn nombre infini de peuple de la ville, & plusieurs estrangers, qui estoient fort esbahis, & principalement les François, de veoir leur maistre en cest appareil, & en parloyent diuersement, comme on fait de choses nouvelles, & non veues: Mais quand ils entendirent que c'estoit l'habit Ducal, & que Son Alt. marcheroit en cest habit marque de l'antiquité, & duquel vsent encôres les Electeurs du Sainct Empire en leurs grandes ceremonies, furent estonnez; & leur sembla ce Prince d'une forme plus auguste qu' auparauant: & fut dit assez haut par vn d'iceux: Puis que c'estoit le marteau Ducal, qu'il cousteroit la vie à cinquante mil François deuant qu'il fust osté de dessus Son Alt. Les ceremonies acheuées, & estant Son Alt. descendu de dessus le Theatre, monta sur vn coursier de Naples de poil blanc, qui estoit couuert d'une housse de veloux à grandes broderies d'or: & ainsi Monseigneur le Duc de Brabant commença à marcher vers la tres-renommée & tres-opulente ville d'Anuers: & fut conduit le long de la contrescarpe, iusques à la sumptueuse & magnifique porte appellée Keyfers-poorte, ou porte de Sainct George, & ainsi entra en sadite tresbonne ville d'Anuers.

L'ordre

L'ordre tenu à ladicte entrée fust tel:

PREMIEREMENT marchoyent les deux Sergeants Maiors de la ville, qui estoient suiuis de deux Messagers avec les armes de la ville: puis suiuyoient les Trompettes avec les armes de Brabant.

La première compagnie fut des Marchants Allemans, appelez communement Oostrelins, bien montez & habillez à la façon Allemande:

Les Marchants Anglois suiuyoient en fort bel ordre, tous vestus d'une cazaque de veloux noir, toutes d'une façon:

Les Colonels & Capitaines de la ville:

Après plusieurs Gentilshommes tant du País que des deux autres nations:

Après le Corps de la ville, à sçauoir les Wickmaistres,

Les Doyens:

L'ancien Magistrat,

Maistres des Orphelins,

Escheuins subalternes,

Escheuins de la Halle,

Huissiers,

Secretaires, Greffiers, & Pensionnaires:

Receueurs & Tresoriers,

Escheuins:

L'Amptman, & les deux Borguemaitres;

Estans tous vestus d'un manteau de veloux noir, & d'une mesme façon.

Les Trompettes des Estats de Brabant, Lébourg, & Lothier.

Après suiuyoient lesdits Estats en tel ordre:

PREMIEREMENT marchoyent les Deputez des villes subalternes:

Les Deputez de la ville d'Anuers:

Les Deputez de Bruxelles:

Les Nobles de Brabant:

Le Chancelier de Brabant, & au dessus de luy Monsieur Lamoral d'Egmond frere au Sieur Conte d'Egmond, Baron de Gasebeke.

Grand nombre de Seigneurs du País, François, & Anglois bien montez & richement habillez.

Les Suisses avec leurs tambours & fiffre.

La maison de Son Alteze, estans meslez avec aucuns des principaux de ladicte maison quelques Seigneurs Anglois.

Puis

Puis marchoyent Monsieur le Conte de Laual ayant à dextre & à fenestre My-lords:

Monsieur le Prince d'Espinoay ayant à dextre My-lord Hunfdon, & à fenestre My-lord Hauward:

Monsieur le Prince Daulphin, ayant à dextre Monsieur le Conte de Lecestre, & à fenestre Monsieur le Prince d'Orange:

Le Marcgraue d'Anuers à teste nuë portât le bastõ de Iustice:

Le Baron de Merode Sieur de Peterson, faisant pour ce iour l'Estat de Mareschal de Brabant, & portant l'espée nuë deuant Son Alteze:

Puis marchoit SON ALTESE monté & vestu comme dessus: Suiuoyt Monsieur le Conte Maurice de Nassau, fils de Monsieur le Prince d'Orange, ayant à sa dextre Monsieur le Conte Philippe de Nassau, nepueu audit Seigneur Prince, fils de Monsieur le Conte Iean de Nassau; à sa fenestre, My-lord Sheiffeild.

Son Alteze estoit gardée des compagnies des Guldes; c'est à dire des anciennes Confrairies des Archers, Arbalestriers & Arquebusiers, avec si belles armes, qu'il ne s'en trouue de plus belles qui luy estoient allez au deuant, & iceux l'environnoyent en gros sans ordre, cõme sont les fleurs de lis sur vn manteau Royal.

Les gardes Françoises de Son Alt. suiuyoient aussi en gros: puis les gardes à pied, de Monsieur le Prince d'Orange.

Et apres en fort bel ordre les vingt enseignes de Bourgeois, qui auoyent esté en bataille hors de la ville.

Sur ladicte Porte par où entra Son Alt. y auoit vn comparti- III. ment à la Doricque, dedans lequel estoit escrit:

FRANCISCO *Henrici II. F. Henrici III. Galliarum Regis FR. unico, singulari Numinis prouidentia ad Amplissimum Belgij Principatum vocato atque in Brabantia Ducem Sacriq; Imperij Marchionem, quod felix ac faustum sit, inaugurato Principi suo exoptatis. hanc urbem sibi deuotissimam auspiciatissimè ingresso votis fauentes,*

S. P. Q. A.

Qui signifie: *A François fils de Henri second, frere unique de Henri troisieme Roy de France, appelé à la souueraine principauté des Pays bas, & Duc de Brabant, & Marquis du Saint Empire inauguré, à Son Prince tres-desiré, entrant tres-heureusement, ses tres-deuots, favorisants de leurs vœus,*

LE SENAT ET PEUPLE D'ANVERS.

D

Le

IIII. LE CHARIOT de la Pucelle d'Anuers ne peut sortir de la ville, pour n'auoir moyen de destourner; & pourtant attendit S. A. deuant la porte, au dedans de la ville. Ce chariot estoit appellé CHARIOT DE L'ALLIANCE, qui portoit la Pucelle accoustrée de satin rouge & blâc, qui sont les couleurs d'Anuers: en sa main fenestre auoit vne branche de Laurier, & sur sa teste vne courône aussi de Laurier, en signe de victoire contre les tyrannies du Roy d'Espaigne, & de la deliurance que le peuple espere par le moyen du nouveau Prince, bon, fidele, protecteur & victorieux: auquel de l'autre main presentoit les Clefs, suiuant les vers escrits sur sa teste, qui suiuront cy apres: Deuant elle estoient les armes du Marquisat du Saint Empire: à sa dextre estoit Religion habillée en Sibylle, portant en sa main vn liure ouuert, nommé, LA LOY ET L'EVANGILE: en l'autre main vne espée nommée LA PAROLLE DE DIEV: à la fenestre estoit Iustice, tenant la balance & l'espée en sa main: sur la balance estoit escrit, OVI ET NON. Deuant la Pucelle estoit assise Concordia, vestue de blanc, iaulne, & orangé, ayant sur son bras vn escu, auquel estoit peint vn sceptre couronné, avec deux petits serpens, & au dessous deux columbes; le tout enceint d'vne couronne d'oliue, & signifiant Louable gouuernement, avec Prouidence. Elle portoit vn heaume en teste, signifiant Sageffe: en la main vne lance, dont la banderolle portoit d'vn costé les armes d'Aniou couronnez d'Oliue, de l'autre vn aigneau avec vn loup, le lyon avec le beuf: pour monstrier le grand repos attendu sous ce Prince, tant en la Religion qu'en la Police. A la main droite de Concorde estoit Prudence: à sa fenestre, Force: & au milieu du Chariot estoit vne colonne richement faicte à la Corinthiacque: sur icelle estoit vn cœur tenu de deux mains armées, ayant des aisles, signifiant Vnion, Foy, & Force; & vne espée entortillée de deux serpens, ayants leurs queuës à leurs oreilles; donnant à entendre le gouuernement prudent, & les oreilles estoupées aux flatteurs. Au pied de la colonne vn compartiment avec les armes d'Aniou, & de Brabant; en la poitrine du Lyon de Brabant estoient les armes du Marquisat du Saint Empire, & de la ville d'Anuers. Sur les armoiries estoit escrit FOEDVS. Sur les coings du Chariot estoient deux figures armées, le morrion en teste, accoustrées d'orangé, blanc, & bleu: l'vne nommée Fides, l'autre Vigilantia. En la main auoyēt vn escu, auquel estoient peintes deux espées croisées, & deux columbes avec vn trouffeu de flesches, signifiant

fians Vnion. Sur l'vn des escus estoit escrit DEFENSE: sur l'autre OFFENSE. Chascune desdittes figures ayants vne banderolle de soye d'azur: en l'vne estoit le Pellican qui se tuë pour les siens: en l'autre vne geline couuant ses pouffins.

Sur la teste de la vierge estoient ces vers.

*Principis impietas, furor, & vesana tyrannis,  
Quas olim certo dederam sub fœdere claues,  
Restituere mihi, tu has, ô clarissime Princeps,  
Accipias fato meliori atq; omine fausto:  
Hoc pietas meruit, virtus hoc tanta meretur:  
Ter felix patrios cui cedit Belgica fasces,  
Felices tanto tuti sub nomine Belgæ.*

Lesquels vers en François peuuent estre ainsi rendus:

*L'impieté du Duc, tyrannie & fureur  
M'ont renduës ces clefs, que sous accord certain  
Données luy auoy: Que d'un meilleur destin  
Ta main les puisse prendre: & ainsi ta vaillance,  
Et pieté ces clefs en ta puissance ont mis.  
Belges trois fois heureux, qui ont leur chef soumis  
Sous le nom tres-heureux de ce tige de France.*

Six Gentils-hommes de la ville l'attendoient à la porte avec V. le ciel de drap d'or frisé: lequel deslors ils tindrent & porterent sur le chef de Son Alteze, qui commença en l'ordre que dessus, à marcher dedans la ville.

Toutes les ruës, depuis la porte iusques à son logis, estoient bordees de gens armez, avec leurs enseignes, fifres & tambours: Les officiers avec la rōdelle dorée, & l'espée en la main: & tout le reste armé des plus belles & meilleures armes qui se puisset veoir.

Son Alteze continua son Entrée iusques au coing de la ruë nommée Gasthuys-strate, pres l'Eglise S. George, où estoit dressé vn spectacle en forme de tableau, grand & hault esleué: lequel VI. auoit esté fait par vne des Chambres des Poëtes Tragicques & Comicques, appelez vulgairement Rhetoriciens, ladicte chambre appellée le Souffi, ou cōme aucuns l'appellēt le Sol-suit, pour estre vne fleur suiuant le Soleil: & ladite chābre a pour sa deuise *Accroissant en vertu*. Ledit spectacle ou tableau auoit trois compartiments: le premier estoit du premier de Samuel chap. 15. où Samuel remonstre à Saul sa desobeissance, & en signe que le Royaume seroit arraché de sa maison, & donné à vn meilleur,

luy rompt vne partie de son habillement: Signifiant que la Seigneurie de ces Pais est ostée au Roy d'Espaigne, pour les sermens violez par tyrannies, & concussions abominables. En l'autre comment il est commandé par Samuel à Isai pere de Dauid, d'amener ses enfans, & que Dieu en establirait l'un; à sçauoir le plus ieune, qui estoit Dauid, pour Prince du peuple. Au troisieme, comment Dauid estant oinct, combattit & desfit Goliath. Le Tiltre & la superscription estoit à la Phrygienne, où estoient escrits ces vers:

*Abstulit vt regni Dominus moderamina Sauli,  
Et reprobum sancti priuauit numinis aura,  
Præfecitque suo Regem Dauida popello;  
Sic modo depulsis patria regnoq; tyrannis  
Dux generose tuo voluit nos marte tueri.*

Qu'on peut ainsi exposer en François:

*Comme Dieu arracha à Saul la couronne,  
La donnant à Dauid; ainsi le ciel te donne  
Ceste espée Ducale, en ta vaillante main,  
Pour defendre les tiens du tyran inhumain;  
Lequel pour sa fureur, sa rage & tyrannie  
Nous auons dechassé hors de nostre Patrie.*

Le front & couronnement orné de banderolles, armoiries, torches & flambeaux portoit la deuse de Son Alt. FOVET, ET DISCVTIT. Au pied dudit tableau estoit Discordia en prison close de traillis, où elle estoit tourmentée de Furies & de Serpens, avec les vers:

*Discutit exortas Dux Alençonius iras  
Jupiter in gremio quem Deus vsque fouet.*

Qu'on peut ainsi rendre:

*Les rages & fureurs montées  
Jusques au ciel, sont escartées  
Par l'œil & le regard serain  
De ce grand Duc, & nouveau Prince,  
Que Dieu, gardant ceste Prouince,  
Maintient tousiours dedans son sein.*

VII. Son Alteze passa outre iusques au lieu nommé les Trois-coings tirât vers la rue nommée Huyuetter-straet, où estoit vn autre magnifique spectacle avec les armoiries, torches & flambeaux: Il auoit

auoit esté fait par vne autre Chambre des Rhetoriciens appelez les Peintres ou Violiers ayans pour leur deuise *Par candeur assemblez*, où estoit depeinte l'estroite confederation de Dauid & Ionathan: signifiant l'integrité du serment mutuel de Son Alt. & des Estats de Brabant, Magistrat, Membres, Colonels, & Capitaines de la ville d'Anuers. En ce Tableau estoit escrit en vn compartiment à la Phrygienne ces vers:

*Aduersus veluti Saulis promiserat omnes  
Tutari Ionathas Regem Dauida furores,  
Sic contra instantes Princeps generose tyrannos  
Nos tibi commissos serua, rege pacis amantes.*

Qu'on peut traduire en François ainsi:

*Comme Ionathan à son frere  
Auoit promis de le garder  
Contre les fureurs de son Pere;  
Ainsi Prince vien nous aider  
Contre la fureur & oppresse  
Du tyran qui desia nous presse:  
Prince heureux, si viure tu fais  
Soubs toy ce peuple ayment la paix!*

Il passa outre le bout de la ruë duquel on veoit le Pan des tapisseries, estant ce quanton de ruë plein de flambeaux allumez, & tonneaux remplis de poix bruslâts, & vint iusques à la Meerbrugghe. A l'entrée y auoit vn Elephant portant vn chasteau de pierre avec son artillerie & soldats. Deuât ledit Elephant estoient peintes les armoiries du Marquisat & de la Ville; & au deuant vne lance avec sa banderolle de taffetas aux armes d'Anjou ceintes de laurier, & quatre autres banderolles de taffetas cramoisi poussées hors; esquelles estoient peintes les Mains d'Anuers avec la deuise FOVET, ET DISCVTIT: & à l'endroit du vêtre estoient ces vers:

*Lunam solebam, nunc iubar constantius  
Me fratris exortum rapit,  
Videorq; opimam iam videre adoream  
Huic huic parente Belgio.*

Qui signifient en François:

*La Lune adorer ie souloy;  
Mais ie suis ravi quand ie voy  
Se leuer l'astre de son frere;*

VIII.

*Et pense auoir riche moisson,  
Puisque ie voy le Brabançon  
Esclairé de ceste lumiere.*

De la Meer-brugghe il passa par la Meer iusques au Corps de garde, où estoyent quatre compagnies rangees en forme de bataillon. Delà passa iusques au coing de Claire-strate, où estoit vn  
IX. Theatre fait par la Chambre des Rhetoriciens, nommée Branche-d'oliuier, qui ont pour leur deuise, *Ecce gratia*: où estoit assise vne pucelle nommée Antverpia: elle portoit au sein vne petite fille nommée, *Cognoissance de Dieu*; qui tenoit vn coffre dedans lequel estoyent les priuileges, loix, franchises, & la Verité, qui auoyent esté gardez par la grace de Dieu, & par Prouidence, Sageſſe, Foy, Diligence, Loyauté, Perseuerance, Vnion, Bonne garde, Ordre: & au haut estoit vn compartiment à la Phrygienne dedans lequel estoyent escrits ces vers:

*Gratia nata Deo, cultu vestita niuali,  
Et foliis ornata manum pallentis oliua,  
O Princeps Patriæ, pater & spes maxima nostra,  
Virginis Antverpia iussit te celsa subire  
Mœnia, & adfluctum populum pietate leuare,  
Iustitiâ & nostris depellere finibus hostes.*

Qu'on peut ainsi rendre en François:

*Grace fille de Dieu, de ceste robe blanche  
Comme chaste vestue ornée de la branche  
D'Oliuier blemissant, Prince l'espoir entier  
Et Pere du país, t'a commandé d'entrer  
Dans les superbes murs, & tressaillants de ioye  
De la vierge d'Anvers: Que ta clemence on voye  
Donner vn prompt secours à ce peuple oppressé;  
L'ennemy par iustice hors du Pays chassé.*

Plus bas vers le milieu estoit vn Neptune avec son trident porté par vn Daulphin à trauers les vndes: & à fenestre estoyent ces vers:

*Grace diuine, & vraye Cognoissance  
Ont maintenu la renaissante Anvers,  
Par bonne Garde & fidelle Alliance,  
Pour toy, grand Duc, fils & frere de France.  
Chasse & mets donc par Iustice à l'enuers  
Ses ennemis cruels, faux & peruers.*

Il passa

Il passa par Claire-straete tirant à la Langhenieustraete, iusques au pont Sainte Catherine vis à vis de la ruë nommée Cruy-straete, où estoit vn Arc triumpfal peint en fabricque, bastie de pierre blanche: il estoit enrichi de ses fronts & compartimens avec les armoiries de Son Alt. tórches & flambeaux avec Musicque de hauts-boix & clairons, & estoit au plus haut escrit:

X.

*Aduentui felicissimo Francisci  
Regis Henrici III. Fra. Vnici,  
Henrici II. F. Francisci I. N.  
Ducis Brabantia inaugurati,  
Principis optimè de patria meriti,  
Patris patria.*

S. P. Q. A.

Qui signifie:

*Au tres-heureux aduenement de François  
Frere unique du Roy Henri troisieme, fils de  
Henri second, & petit fils de François premier,  
Duc de Brabant inauguré, Prince qui a  
tresgrandement merité, Pere de la patrie.*

S. P. Q. A.

Et au dessus en vn compartiment à la Phrygienne estoit escrit:

*Hunc tandem euerso iuuenem succurrere seculo*

*Ne prohibete.*

Qui signifie:

*A la fin n'empeschez ce Prince redressant*

*Ce siecle renuersé.*

En passant par la Corte-nieustraete, & par le Marché-au-laiët tournant vers la Coupe-straet en la ruë nommée de Keyferuye iusques au grand-Marché. Le marché estoit remply de flambeaux de cire, de poix en tonneaux esleuez, iusques au plus hautes fenestres, qui sont communement de cinq estages: & estoient en bataille audit marché dix enseignes, avec celle de la Jeunesse à l'Estandart verd: le tout des mieux armées qu'on peut veoir en lieu du monde. Au milieu des Bourgeois estoit le grand Geant fondateur de la ville d'Anuers: sa cuirasse estoit de couleur d'azur; ses habits d'orangé blanc & gris: il portoit Bannieres d'azur; aux armes d'Anjou; & auoit ces vers écrits deuant luy:

XI:

Nil

*Nil rabies vesana, furor vel saeva tyrannus  
 Profuit in imperio, vis aut violentia, nostro:  
 Est Regi pietas virtus tutissima; saepe  
 Quod violenta nequit peragit tranquilla potestas:  
 Nil feritate ferēs, populum pietate guberna:  
 Exemplo truculenta meo sed despice facta.*

Qu'on peut ainsi traduire :

*La rage, la fureur, & fiere tyrannie,  
 La force & violence ont de rien proffité  
 A mon regne cruel; la seule Pieté  
 Est la vertu qui rend la royauté munie.  
 La puissance tranquille achève & te parfaict  
 Ce que la cruauté i jamais aux Rois n'a fait.  
 La fierté ne fait rien; regne en douce clemence:  
 Par mon exemple appren que c'est de violence.*

Derriere le Geant estoient ces vers escrits :

*Cernitis immanem hunc horrenda mole Gigantem;  
 Talem olim, ut fama est, tulit Antuerpia tyrannum.  
 Voyez l'horrible corps du monstrueux Geant;  
 Jadis fut ce tyran dessus Anuers seant.*

XII. Ce Geant tournoit la teste par artifice vers Son Alt. passant; & tenant en main les armes d'Espagne, les laissa tumber, & leua celles d'Anjou. Il y auoit aussi vn Theatre au mesme Marché deuant la Maison de la ville plein de Nymphes & de Vertus: mais d'autant qu'il seruit principalement pour le iour du serment que Son Alteze fist à la ville d'Anuers, qui fut fait le 22. dudit mois, il en sera parlé par cy apres plus amplement.

XIII. Son Alteze sortant du Marché prist son chemin vers la ruë appellée Hoogstraet, & approchant de la ruë nommée d'Oudecorenmerckt, y auoit vne Baleine portant Neptune nud tenant en main son trident; signifiant les grandes comoditez que reçoit la ville d'Anuers par la nauigation de la Mer & de la Schelde. Deuant ce monstre estoit vn autre homme nud; & aupres deux figures, à sçauoir Nauigation & Marchandise avec vn Liure de comptes, & vne Bourse telle que les Cassiers portent allants pour receuoir argent. Deuant le Neptune en vn compartiment estoient escrits ces vers :

*Terrarum imperium tibi spondent fata, tridentem  
Hunc tibi Neptunus cedo: terraque marique  
Ut domitis monstris, votivum Antverpia fructum  
Sentiât aduentus, Duce te, secura pericli.*

Qui ont esté traduits ainsi:

*Le Destin te promet l'Empire de ce monde ;  
Je Neptune marin te quitte ce trident ;  
Affin qu'ayant dompté par la terre & par l'onde  
Tous monstres furieux, ce doux fruit qu'elle attend,  
La Vierge Anvers recoive en ta ioyeuse entrée,  
Estant de tous perils sous ta main deliurée.*

Son Alt. continua son chemin par la Hoochstraete iusques au lieu auquel estoit la Porte de S. Iean, qui fut abbatuë l'an pas- XIII. fé: au lieu de laquelle y auoit vn Arc triumpal à l'Ionienne. Cest arc estoit du tout accômodé à la deuise de Son Alt. FO V E T, ET DISCVTIT. En haut estoit tendu vn voile en forme ouale: en iceluy estoit peint le Soleil; sous le Soleil estoient peintes la Mer avec nauires, & la Terre ornée de sa verdure: apparoissoit aussi vne nuée des deux costez, que la lumiere du Soleil esparloit & donnoit sa vigueur à la terre: en la superficie concaue de l'arc estoient peintes trois Deesses, Flora tenant en main ses fleurs, Ceres ayant le froment, & Pomona tenant la Corne d'abondâce: la terre aussi reuestuë de verdure avec ses arbres, fruits & champs en toute fertilité. ce qui se faiët par la chaleur & vertu du Soleil, & qui est signifié par ce mot FO V E T. De l'autre costé à la main gauche les champs tristes & steriles, l'air brun & tenebreux par tout, les arbres & plantes secs: ce qui se faiët par trois Furies, Discorde, Violence, & Tyrannie; lesquelles fuioyent à la venue de Son Alteze, suiuant la signification du mot DISCVTIT. De l'autre costé estoit représentée la mesme deuise, FO V E T ET DISCVTIT par autre moyen. A la main droite sur FO V E T estoit vn grand champ, labouré avec sa maison rustique: le Laboureur estoit vestu à la Françoisise, lequel semoit, & vn autre fumât la terre: à la fenestre estoit peint DISCVTIT, auquel costé estoit peint vn Capitaine François armé, qui estoit suiui de ses alliez, confederes, & soldats: pour signifier, que par les traictés & accords faits avec Son Alteze; toute tyrannie, violence, & discorde seront chassées, & par le rayon de ce Soleil le Pais receura toute paix, prosperité, & abondance.

Sur le front estoient ces vers:

*Exoriens veluti obscuras Sol discutit umbras,*

*Arisaque nativo lata calore fouet;*

*Non secus aduentu dispergis nubila Princeps,*

*Ac libertatis spe recreas populum.*

Qui signifie:

*Comme vn soleil leuant espard le noir umbrage,*

*Et par vn feu naïf les terres entretient;*

*Ainsi ce Prince entrant chasse l'obscur nuage,*

*Et ce peuple en espoir de liberté maintient.*

Cest Arc triumphal estoit embelli sur le haut de banderolles aux armes d'Aniou, enuironnées de la branche d'Oliuier, le tout sur azur: & d'autres banderolles à champ de gueulles bordées d'argent, & grand nombre de flambeaux ardents; & estoit ledit arc fourni de diuers instrumens de Musique: & estoient les ioueurs d'instrumens vestus des couleurs de la ville.

Son Alteze passa deffous cest Arc triumphal, & vint en la place nommée den Ouure, en laquelle estoient dix compagnies en bataille, armees comme toutes les autres. Et passant Son Alteze  
 XV. deuant le corps de garde vint iusques à l'endroit de la Monnoye, deuant laquelle estoit vn grand & monstrueux Cheual Marin, de hauteur de vingt pieds. Sur lequel estoit assise vne Nymphé, nommée CONCORDE, portant vn escu, dedans lequel estoient peints vn liure & vne verge, nommée LA REGLE DE VERITÉ: portoit vne banderolle en sa main, en laquelle estoit FIDELLE ALLIANCE. Ce Monstre Marin estoit nommé TYRANNIE, & auoit le frein en bouche, avec doubles resnes de chaine de fer, nommée DROIT, ET RAISON: donnant à entendre que S.A. comme vn vray Perseus, deliurera ce País de toute tyrannie: & apres  
 XVI. gouvernera en toute iustice & raison. A l'endroit de la porte de la Monnoye, & où la ruë estroissist, estoient deux obelisques, ou esguilles, & entre icelles vn arc triumphal avec ses colomnes à la Corinthiacque, doré & enrichi de son relief dessus iceluy: sur le front estoient les armes de Son Alt. & autres aux costez; avec bannieres, avec torches & flambeaux. Sous les armoiries de son Alteze estoient les vers suiuaus:

*Illa potens nimiumque viget respublica felix*

*Cœlitus omnigenis accumulata bonis,*

*In qua Dux populi caput est: populisque relat*

*Obsequitur capiti ceu sua membra vice.*

*Cest*

*Cest estat est puissant & fleurit bienheureux,  
Lequel rempli de biens du ciel en abondance  
A pour son chef son Prince: & ce peuple est heureux  
Qui rend comme vray membre au chef obeissance.*

Depuis cest arc triumphal iusques au Palais, c'est à sçauoir le long de la ruë S. Michel, qui a de longueur mille pas, estoient assises de chascun costé septante colonnes, restant le passage entre deux de vingt deux pieds; chacune colonne estât de hauteur de douze pieds, avec le lambris continuel appuyé sur les pilliers, sur chacune deuxiesme desdictes cplomnes vn flambeau, & entre deux les armes de Brabant, d'Anjou, & d'Anuers, distinctes selon les espaces entre lesdictes colonnes. Icelles colonnes estoient couronnées de lierre. XVII.

A costé de la porte du Palais estoit vn spectacle avec ses banieres, flambeaux, & pyramides: Sur le haut de l'vn des costez estoit vne grue, & sur l'autre vn coq: donnans à entendre tant aux chefs qu'aux membres, que la Vigilance est necessaire. Vn petit chien signifiant fidelité, & vn aigneau signifiant paix, y estoient peints accompagnez de Sibylles, qui representoyent prudence, amour, foy, obeissance, vertu, honneur; sans lesquelles nullë vraye paix peut consister, & le tout estant conduit par la lumiere du S. Esprit, qui estoit representée par vne clarté qui descouuroit les principaux instrumens de Discorde; à sçauoir Enuie, & Calomnie se mōstrants par derriere: Enuie mangeant son cœur, & Calomnie avec double cœur, langue, & visage, mais avec peu d'effect: car des deux costez dudit spectacle estoient deux figures, d'vne part Hercules, & de l'autre estoit peint commé en bronze Dauid victorieux de Goliath: signifiens force & magnanimité: & dessous estoit CONCORDE; laquelle tiët Discorde enchainée, ayât le col enuironné de couleures, qui presente d'vne part la pome d'or: de l'autre menacé de ses forces & tyrannies; & néantmoins est chassée en la spelunque de Tristesse, où elle est detenuë par Concorde; qui tient la porte close: signifiant ce que les Pais attend de Son Alteze suiuant sa deuise, FOVET, ET DISCVTIT.

Sur le front au cōpartiment fait à la Phrygienne, estoyet cës vers:

*O sit Iustitia Pacisque et basia tellus  
Sentiat, & facili fundat opes gremio.  
Atque comes Pietas Fidei facta obuia, nexu  
Omnia solemnibus firmet amicitia:*

Qui se peuent ainsi traduire  
*Que la terre sentir de Paix & de Justice*  
*Puisse les doux baisers: qu'elle espane ses biens*  
*Sans peine & sans labour, que d'eternels liens*  
*La paix ioincte à la foy le tout affermir puisse.*

I. Deuant que d'arriuer à Sainct Michel, où estoit préparé le Palais pour Son Alteze, le iour estoit passé: tellement que toute la ville estoit esclarée comme en plein iour d'une infinité de flambeaux & torches, & la clarté estoit telle, & avec tant de lustre, que tant la personne de Son Alteze, & des Princes & Seigneurs qui l'accompaignoyent, & pareillement des soldats avec leurs armes luisantes paroissoyent plus, que durant le reste du iour: & comme le peuple auoit esté en grâde multitude en toute la ville, aussi d'autant plus que Son Alteze approchoit de son Palais, il estoit encôres de beaucoup plus grand: & ainsi entra Mondit Seigneur I I le Duc de Brabant, & d'Anjou en son Palais en l'ordre qui a esté dit: ayant outre cela apres luy de deux à trois cens tant criminels, que bannis le suiuant à testes nuës & liez, qui demandoient misericorde. Les Heraults iettoyēt desdictes pieces d'or, & d'argent, comme ils auoyent fait par tous les quarrefours de la ville en passant.

XIX. A l'entrée dudit Palais estoit vn arc de vingt deux pieds, à trois colomnes à la Phrygienne: au haut estoit vn compartiment auquel estoyēt trois Graces, à sçauoir, Vertu, Gloire, & Hōneur, luy presentans l'Oliuier signe de paix, le Laurier de victoire, & la Couronne qui luy estoit enuoyée du ciel: & estoient soubs le dit compartiment escrits ces vers:

*Qui decus anteuenis meritis, virtutibus omnes,*  
*Fortunamque animis vincis, virtutibus annos,*  
*Accipe nympharum facilis tria munera, Oliua*  
*Ramum, victricem Laurum, meritamque Coronam.*

C'est à dire:

*Par tes hauts faictz l'honneur & tous en meurs tu passe,*  
*Par courage fortune, & par vertu tes ans,*  
*L'Oliuier, le Laurier, la Couronne, presens*  
*Des trois Nymphes recoy d'une ioyeuse face.*

# LE SERMENT, FAIT <sup>37</sup>

PAR MONSEIGNEUR FRAN

ÇOIS DVC DE BRABANT, A V X MEMBRES

*de la tres-renommée ville d'Anuers : & le Serment faict par  
lesdicts Membres à Son Alteze.*



MONSEIGNEUR le Duc de Brabant estant entré en son Palais, se fist vne scoppetterie de vingt ou trente mil coups d'arquebouzes; & dès lors commancerent toutes les compagnies (exceptées celles qui auoyent la garde ceste nuit) à se retirer au pas. ce qu'ils firent avec tel ordre & silence, qu'en moins de demie heure toute la ville fut desarmée; comme elle auoit esté le matin mise en armes sans bruit en moins d'une heure. Les Princes & Seigneurs aussi se retirerent chascun en leurs logis, & dès lors commença à iouer toute l'artillerie de la ville par deux fois, comme elle auoit faict à l'entrée: tellement qu'il sembloit que toute la ville fust en feu: les flambeaux & feux de ioye furent allumez par toutes les rues & quarrefours, sur les clochers en si grand nombre, & si continuels que toute la nuit sembla vn iour: & mesmes ceux qui estoient hors la ville regardans le ciel, leur sembloit estre entierement enflambé. Ces feux de ioye continuerent toutes les nuits iusques au Ieudi ensuiuant: auquel iour son Alteze fist le Serment particulier à la Ville, auquel furent gardees les solemnitez qui ensuiuent.

Les Sieurs Amptman, Bourguemaistres & Escheuins de la ville d'Anuers, le Ieudi vingtdeuxiesme dudit mois se trāsporterent au Palais de S. Michel; auquel lieu supplierent tres-humblement Son Alteze; Comme il luy auoit pleu donner le sermēt aux Estats de Brabant & Marquisat du Saint Empire, & le receuoir; aussi qu'il luy pleust donner ceste iournée le serment particulier à la ville d'Anuers, & le receuoir au lieu accoustumé de toute ancienneté. A quoy s'estant accordé Son Alteze se mirent en chemin selon l'ordre de l'entrée, estant pour ce iour le Seigneur Edouard de Claastro Ambassadeur du Roy Don Antonio de Portugal au dernier rang des Princes & Seigneurs: & ainsi marcherent le long de ladicte rue de S. Michel vers le grand-Marché: au-

que est là sumptueuse maison cōmune de la ville. Et d'autāt que le iour de l'entrée, à raison de la nuit qui suruint, ne fut possible de bien recognoistre les monstres; ils furent derechef representez à Son Alteze, tant en la place deuant la Monnoye qu'ailleurs. Et d'aduantage furent préparez deux spectacles qui auoyēt esté dressez en vn iour: l'vn estoit le Mont Parnasse, sur lequel  
 XX. estoit seant Apollon, accoustré en façon de Soleil: les neuf Muses l'accompagnoyent, qui iouoyent de diuers instrumens de musique accordez, & chantoient ensemble harmonieusement de la voix vne Ode escrite à la louāge de Son Alteze. Sur Apollō estoyent les armes de Son Alt. Ce spectacle estoit en la rue nommée Hooch-strate, regardant la rue nommée Reyner-strate. Vis à vis dudit spectacle y en auoit vn autre du costé de la rue nommée de Vlas-merc: Lequel estoit vn Roc moussu, couuert d'arbres secs & arides, & y apparoissoit vne spelunke sombre, & obscure, & triste à regarder: en laquelle estoyent cōme cachees les Furies infernales; à sçauoir Discorde, Violence, & Tyrannie: lesquelles sentans les rayons d'Apollō, & oyans la douceur & harmonie des voix & des instrumens, se retiroyent & cachoyent au plus creux de la spelunke; & puis derechef se monstroyent pour entendre si cest accord, & harmonie duroit encores, en intention, s'il cessoit, de remuer encor, & troubler la Republique.

Son Alteze passa outre, & vint iusques au grand-Marché à tres-grande difficulté, à raison de l'infinie multitude de peuple, qu'on auoit trop de peine à faire serrer: & estant descendu de cheual,  
 XXI. monta sur le Theatre, qui auoit esté dressé à cest effect, au milieu dudit marché pres la Maison publicque de la ville, marchants deuant luy, le Magistrat de ladicte ville, plusieurs Princes, Seigneurs & Gentils-hōmes. Ce Theatre estoit grand & spacieux de la haulteur de 40. pieds. Ledit Theatre estoit tapissé d'escarlante, & y estoit tendu vn dais avec le dossier de drap d'or frisé, & dessous vne chaire de mesme. Du costé droict au iour de l'entrée y auoit esté representée Prudence presentāt vn sceptre doré, à la fenestre estoit Iustice presentant par dessus la chaire le glauiue de Iustice, & derriere estoit Clemēce, presentant le chapeau Ducal. Deuant la chaire estoyent comme aux pieds Obeissance, Foy, Amour de Dieu & Reuerence, & avec icelles aux costés de la chaire estoyent Concorde, Sageſse, Vaillantise, Beneuolence, Verité, Pieté, Perseuerance, Raison: desquelles deux aux deux costez tenoyent chacune vn flambeau de cire vierge, & toutes habillées

en

en Nymphes. Le iour que Son Alt. y monta, estoit vuide ledit Theatre desdites Nymphes: il estoit des deux costez garni de colonnes: à la main droite, entre les colonnes estoit vn Lyon tenant vn glaiue nud; signifiant l'authorité du Magistrat. Dessus le Lyon estoit vn Aigle nourrissant ses petits, & se tournant vers la lueur du Soleil, comme prenant sa force du Prince: à la fenestre estoit vn bœuf, ayant le ioug au col, & dessus vne geline couuant ses pouffins; & aupres vn coq. Le bœuf avec son ioug, signifioit obeissance: le coq & la geline signifioyent vigilâce, soing, & defence du superieur. Ledit Theatre estoit orné de banderolles d'azur aux armes d'Anjou, & de gueulles aux armes d'Anuers, de flambeaux & torches: & au dessus entre les armoiries estoient ces vers:

*Venisti tandem, atque tua expectata tueri  
Ora datur.*

*En fin tu es venu, & nous fais voir ta face,  
Si long temps attendue.*

Et peu au dessoubz à la droite soubs les armoiries de Brabant:

*Frustra magnanimos iactarint regna triumphos,  
Iustitia equali populos ni lance gubernet.*

<i>Que le vaincre tant ne s'aduance</i>	<i>Soubs soy pour l'egalle balance,</i>
<i>Se vantant ce propos tenir:</i>	<i>Tous Royaumes Iustice tient,</i>
<i>Qu'il peut les regnes maintenir.</i>	<i>Et en seur repos les maintient.</i>

Et à la fenestre soubs les armoiries d'Anuers:

*Nil Leges, nil sceptrum valent, nil cura Senatus,  
Plebs nisi legitimis submittat fascibus arma.*

<i>Soing du Senat ni les Loix,</i>	<i>Si le bon peuple ne rend</i>
<i>Ni le Sceptre des grands Roys</i>	<i>Au iuste gouvernement</i>
<i>N'ont aucune puissance,</i>	<i>Entiere obeissance.</i>

Et encor plus bas estoit escrit:

*Est Deus, est qui cuncta mouet precordia Regum  
Cui quàm celsa cadunt, hinc vultu utcumque sereno  
Despectat populos, placidam sub rege quietem  
Dat iusto: atq; alios exercet dura tyrannis.*

*Dieu est seul, & seul meut le courage des Princes,  
Tout baisse deuant luy, & toutes les Prouinces*

*Il con-*

*Il contemple d'en haut, aux bons peuples donnant  
Justes Roys: des tyrans aux meschants ordonnant.*

De ce Theatre pouuoit veoir Son Alteze deuant luy vn peuple infini appresté pour luy faire le sermēt, & en trois bandes les bānis & criminels, liez à teste descouuerte demādans misericorde: qui leur fust faicte; & pareillement toutes les maisons du marché ayants deuant elles iusques au haut flambeaux allumez. La place estant donc prinse, & le silence faict, le Conseiller & Pensionnaire Vanderwerck proposa comme il ensuit:

*Serenissime Seigneur & Prince,*

LE Marcgraue, Amman, Bourgemaistres, Escheuins, Threforiers, & Receueurs, Vieux Escheuins, Chefs de la Bourgeoisie, & Maistres des quartiers, Doyens, & Anciens des Mestiers, ensemble les Colonels, Doyens des Guldes, & Capitaines de ceste ville, treshumbles & trefobeissants subiects de Vostre Alteze, reçoient vn extreme contentement de veoir V. Alt. desia receuē pour Duc de Brabant, & pour leur Seigneur & Prince, & preste pour faire le serment à ceste ville; & le recevoir du Magistrat, Bourgeoisie, & Habitans d'icelle, au regard de la Ville, & Marquisat du Sainct Empire. Et s'assurans que V. Alt. leur sera bon, droicturier, & legitime Prince, les gouernant selon leurs priuileges, loix, & coustumes: promectent aussi reciproquement à V. Alt. de luy estre bons, loyaux, & fideles subiects; & d'employer tous leurs moyens, & mesmes leur propre vie pour son seruice, & pour la conseruation de sa dignité, droicts & preeminences. Et comme le bon Dieu a inspiré à V. Alt. de prendre premierement la protection, & defense; & depuis l'entiere seigneurie du Paisbas, & Prouinces qui ont contracté avec V. Alt. esperent que le mesme Dieu par sa clemence, & misericorde benira, & fera prosperer tellement les desseings, & entreprinſes de V. Alt. Que bien tost verront icelle colloquée au plus haut degré de ses magnanimes, & heroiques desirs, & le Pais en general, & en particulier deliuré des calamitez & miseres de la guerre, auoir tant meilleur moyen de recognoistre les grandes graces, & benefices receuës de V. Alt. & le honorer, aimer & seruir, comme vray Protecteur du Pais, & Pere de la Patrie.

Ce qu'estant faict, Son Alteze, ayant aussi respōdu, en conformité

mité de ce qu'il auoit dict dehors la ville, ledit Vanderwerck a déclaré à haute voix au peuple, Que Son Alteze estoit prest de leur faire le serment, & le receuoir du Magistrat, & tout le peuple, & habitans de la ville d'Anuers. Qu'il auoit pleu à Dieu leur enuoyer vn Prince de si rares & heroiques vertus, & de si grande puissance, & frere vnicque d'un si grand Roy; & qu'on esperoit, que bien tost, le mesme Dieu luy donneroit le moyen de subleuer ces Pais de tant de calamitez, & miseres dont il estoit oppresé. Et comme son Alteze auoit esté receuë par solemnelle delibération des Estats cōfederez, & mesmes par solemnelle resolution de tous les membres de ceste ville, & que Dieu commandoit d'aimer, reuerer & obeir aux Princes; Qu'on exhortoit le peuple de selon le commandement de Dieu, luy porter toute humble obeissance. Qu'à cest effect leur seroit leu le serment lequel Son Alteze presteroit, & mesmes celuy qui seroit presté par le peuple, Priant Dieu de donner la grace à Son Alteze de, suiuant iceluy, bien gouverner & regir; & aux Bourgeois & habitans de ceste ville d'Anuers de s'en acquiter (touchant l'obeissance) comme bons, loyaux, & fideles subiects sont tenus de faire: Et que le nom de Dieu en soit sanctifié au bien, prosperité, & assurance de ceste ville, grandeur, & accroissement de puissance, honneur, & gloire de Son Alteze.

Fut depuis leu par ledit Vanderwerck le mesme Serment à faire par Sadite Alteze avec le tiltre de Duc de Brabant, & tous autres. Lequel Serment fut leu en François à Sadite Alteze, & receu par le Seigneur Philippe de Schoonhouen, Seigneur de Wanroy, Bourguemaistre de dehors.

Ce qu'estant fait fut leu par ledit Vanderwerck le Serment lequel le Magistrat, & le peuple auoit à faire: lequel fut suiuy de mot à mot, ainsi cōme il le prononçoit, par ceux du Magistrat, & grand nombre du peuple qui le pouuoit entendre. Lequel serment fut stipulé du Magistrat, & peuple d'Anuers par l'Amman, au nom, & par commandement de Sadite Alteze.

Lesquelles solemnitez estant acheuées, Son Alteze par deux ou trois fois ietta, à pleine main, des pieces d'or & d'argent: & en apres les Herauts, les trompettes & tambours sonnans de toutes parts, & plusieurs instruments de musique, comme ils auoyent aussi fait deuant l'arriué de Son Alteze: & puis estant descendu

du Theatre entra en la Maison de ville avec tous les Princes, Seigneurs, & Gentilshommes en grand nombre; où il fut receu par les Sieurs de la ville, & disna publicquement au festin qui luy auoit esté appretté tressumptueux & tresp magnificque: & se passa toute la iournée en grand ioye, contentemēt & admiration, tant de Son Alteze & de sa suite, qu'vniuersellement de tout le peuple. Le soir ioua derechef deux fois toute l'artillerie: les feux de ioye furent continuez beaucoup plus grands, & en plus grand nombre qu' auparauant. Et ainsi s'acheua la ioyeuse, & magnifique Entrée du Prince magnanime Monseigneur François fils & frere vnicque de France, par la grace de Dieu Duc de Brabāt. Le reste de la sepmaine, & iours suiuaus les Sieurs du Conseil-priué, des Aides, des Fināces, Chābres des comptes, & autres Corps, Colleges, & Communautez vindrēt cōgratuler à Son Alteze, luy offrit leur treshumble seruice, & promettre toute fidelité & obeissance: lesquels tous il receut fort benignemēt, & leur dōna à tous cōtatement, leur respondant si à propos, de si bonne grace, & avec telle dexterité, n'obmettant vn seul poinct, de ce qui luy estoit proposé; que non seulement vn chacun l'admiroit, mais estoit contrainct de l'honorer & l'aimer, & prescher ses louanges entre le peuple. Finalemēt les Deputez des Eglises reformées des deux langues presentez par Monsieur le Prince d'Orange furent ouis; qui proposerent à Son Alteze comme il ensuit:

MONSEIGNEUR, nous sommes enuoyez vers vostre Alteze, de la part des Eglises reformées de ceste ville, de la langue de bas Allemand, & de la langue Françoisse, pour luy declarer en toute humilité, reuerence & subiection, que nous auons loué & louons Dieu de tres-bon cœur, qu'il luy a pleu conduire Vostre Alt. si heureusement en ce lieu: ensemble que nous conioignons nostre ioye avec celle de tout ce peuple, que nous esperons Vostre Alt. auoir recogneuë en la receptiō & ioyeuse Entrée, qui luy a esté faicte en ceste ville d'Anuers. Nous esperons aussi Monseigneur, comme ces Pais sont paruenus à leur grandeur & felicité si grande; que peu d'autres Pais l'ont egallé soubz la Seigneurie & gouuernement des Tres-illustres Princes, Messeigneurs les Ducs de Bourgoigne, issus de la tres-noble Maison de France; aussi que soubz la conduite & gouuernement de Vostre Alt. estant de la mesme Maison, sera recourrée par sa valeur, & conseruée par sa

sagesse,

sageſſe, la meſme dignité & ſplendeur ancienne. Il y a peu moins de trois cens ans, Monſeigneur, que ces Pais eſtoient gouuernez par diuers Ducs, Contes & Seigneurs, auquel temps ils n'auoyēt pas acquis ceſte grandeur, que les autres nations ont depuis tant admirée: le premier qui commença à les accroistre, fut Monſeigneur Philippe Duc de Bourgoigne ſurnommé Le Hardy, qui eſtoit frere du Roy Charles cinquieſme, fils du Roy Ian. & petit fils du Roy Philippe de Valois, deſquels Rois, Monſeigneur, V. Alt. eſt deſcendū en droite ligne maſculine; Car Monſeigneur le premier Duc d'Orleans, fut fils du Roy Charles cinquieſme, duquel voſtre Alt. auſſi eſt iſſue en droite ligne maſculine, & n'y a plus que le Roy & Voſtre Alteze des enfans maſles, de Mondit Seigneur d'Orleans: tellement que Meſſeigneurs de Bourgoigne ſont grands Oncles paternels de voſtre Alteze: & pourtant nous ne doubtons qu'elle ne vueille imiter leurs vertus, en reſtituant ceſt eſtat en ſon ancienne ſplendeur & dignité; auſſi de le conſeruer & augmenter, comme il a eſté eſleué en ceſte grandeur par Meſſeigneurs vos oncles. Monſeigneur Iean fut le ſecond Duc ſoubs lequel ceſt eſtat fut beaucoup agrandi: mais il n'eut point ſa perfection iuſques au tēps de ſon fils Monſeig. Philippe ſecōd: & fut conſerué ceſt eſtat en ſon entier, par Monſeigneur Charles dernier Duc de Bourgoigne, tant qu'il veſcut. Or Monſeigneur Philippe le ſecond, auquel proprement appartient l'honneur de l'eſtabliſſement de ceſt eſtat, a eſté, Monſeigneur, vn des plus cheualeureus, & vaillās Princes de ſon temps: il donna neuf batailles, qu'il gagna toutes: eſquelles ſouuent eſt venu à l'eſpreuue de ſa perſonne, & a combatu de ſa main. C'eſtoit vn treſſage Prince, & qui a eu à deſmeſler des affaires avec les plus grands Princes de la Chreſtienté, dont aucuns luy eſtoient aduerſaires; & neantmoins ſ'eſt ſi ſagement porté, qu'il eſt venu à ſon honneur de tout ce qu'il a entrepris. Il a eſté treſ-riche: car non obſtant tant de guerres qu'il a eūes, qui ont duré plus de trente ans, il a laiſſé en meubles & argent comptant plus que nul aultre Prince de ſon ſiecle, comme nous en rendent teſmoignage les Historiographes de ſon temps. Et toutesfois, Monſeigneur, non obſtant ces grandes vertus & qualitez, il ne fut point ſurnommé Philippe le vaillant, ni Philippe le ſage, ni le riche; mais il a eſté appellé de tous, Philippe le bon: eſtant par vn conſentement general de tout le peuple donné à cognoiſtre,

quelle est la vertu la plus seante & propre à vn grand Prince, & plus agreable à vn peuple, c'est la bonté du Prince, & amour enuers ses subiects. Tous esperent, Monseigneur, que Vostre Alteze voudra ensuiure l'exemple de ce bon Prince, qui a premierement dressé cest Estat en sa perfection, & qui a esté Prince de la tres-noble, & tres-illustre Maison de France.

Nous louons Dieu, Monseigneur, que tous ceux qui ont eu cest honneur d'approcher de V. Alteze, rendent tesmoignage qu'elle a de tresgrands commencements de ces vertus: nous prions Dieu qu'il luy plaise les parfaire & accomplir; tellement qu'avec tres-grand honneur de V. Alteze tout ce peuple en puisse receuoir les fruiçts paruenus & accreus à leur perfection & maturité. Ce desir, Monseigneur, nous est commun avec tout le reste du peuple. Mais nous auons vne treshumble requeste à faire à V. Alteze, qui nous appartient plus particulièrement, & que nous supplions treshumblement V. Alteze nous vouloir accorder. Nous sommes induits, Monseigneur, à ce faire par le nom que porte Vostre Alteze, qui est François: car toutes les fois que nous l'oyons nommer, la memoire de ce grand Roy François ayeul de Vostre Alt. nous reuiet en l'entendement. C'estoit vn Prince tres-vaillant, tresmagnanime, tresmagnifique, & tresbeau; & nonobstant toutes les nations de la terre par vn commun consentement l'ont surnommé le Pere des lettres. Car à la verité, depuis l'Empereur & Roy Charles le grand il n'y a eu en France Roy tant amateur des lettres que ce grand Roy François. & comme le Roy Charles fut le fondateur de la tresfameuse Vniuersité de Paris, aussi le Roy François en a esté restaurateur, ayant l'vn & l'autre appellé des Pais estranges, & à grands frais, des hommes excellens en sçauoir pour enseigner les langues, & toutes sortes de sciences. La maison de ce grand Roy François estoit vne Academie, sa table vne conference de toutes disciplines: Et comme plusieurs grands Princes de son temps ont suiuy son exemple, & ont enrichi leurs Empires, & Royaumes de gens lettrez & des lettres: aussi nous supplions treshumblement V. Alteze, ensuiuant l'exemple de ce grād Roy son ayeul, de faire le semblable, auoir les lettres en singuliere recommandation, & prendre soubs sa protection ceux qui en font profession. Il est vray, Monseigneur, que par la malice des hommes la guerre ordinairement est la ruine des lettres: Mais si vn grand Prince s'y oppose, il peut aisement en pescher ce mal.

mal. Nous ne demandons point, Monseigneur, que Vostre Alteze oublie l'estude & exercice des armes pour les lettres: mais qu'il luy plaise de suiure, tellement l'vn, que l'autre ne soit point delaisé & oublié. Car comme nous voyons plusieurs Republicques, tandis qu'elles ont esgallement fait profession des armes & des lettres, auoir aussi esté tresflorisâtes: mais lors qu'elles ont esté en la plus grâde fleur des sciēces, elles sont neâtmoins tûbées és mains de leurs ennemis, pour s'estre desaccoustumées de leur ancien mestier des armes: ainsi qu'il aduint aux Atheniens, qui tumberent par ce moyen en la puissance des Roys de Macedone: Ainsi les peuples qui ont fait profession des armes, sans y conioindre les lettres, sont tousiours deuenus barbares, cruels; & se sont trouuez despouillés de toute humanité: Comme nous voyons auourd'huy à l'endroit des Tartares & Moscouites. Et pourtant il nous semble qu'à bon droict on peut appeller les armes, le fondement & les nerfs de la Republicque: mais que les lettres adioustent à ce corps les vifues, & naïfues couleurs, l'embellissent, & luy seruent d'enrichissement & ornemens: Et pourtât comme nous ne voudrions supplier V. A. d'oublier ceux qui font profession de la milice, lesquels elle doibt embrasser comme sa force, aussi nous la supplions treshumblement se vouloir souuenir des lettres, & de maintenir les gens lettrez par sa grace & sa faueur. Nous sommes contraints, Monseigneur, de faire à V. Alteze ceste treshumble requeste; premierement par ce que faisans profession des lettres nous les debuons auoir en singuliere recommandation, pour enuoyer à nostre posterité, s'il nous est possible, le mesme fruit, dont nous auons iouy de nostre temps; & aussi pour le serment que nous auons donné prenans nos degrés, qui est, De maintenir & aduācer en quelque degré que nous paruiendrons, les Vniuersitez & les lettres: Et pourtant nous esperons que Vostre Alteze nous fera cest honneur de prendre de bonne part ceste nostre treshumble requeste. Quant à ce qui touche nos personnes, nous vous promettons, Monseigneur, toute obeissance, fidelité & subiection, & selon nostre petite mediocrité nous nous employerons vers ceux ausquels nous aurons moyen & acces, à ce qu'ils rendent obeissance à Vostre Alteze; & aux Magistrats qu'il luy plaira d'establir sur ce peuple.

Et pour la fin, nous priōs Dieu de tresbon cœur, qu'il luy plaise, Monseigneur, conseruer V. Alteze longuement & heureuse-

ment au milieu de ce peuple, luy faire la grace de le regir & gouverner en toute iustice & equité, le deliurer de la main de ses ennemis, le maintenir en longue & heureuse paix, & restablit cest estat en son ancienne dignité, grandeur, splendeur & felicité; & apres son deces laisser vne memoire tresheureuse, & tresrenom- mée entre tous peuples. Et pour ce faire, nous prions derechef le Roy des Roys, & le grand Prince des Princes vous rendre, Mon- seigneur, vaillant comme Daudid, sage comme Salomon, & zela- teur de sa gloire comme Ezechias.

Ausquels respondit Son Alteze, Qu'il estoit bien aise de veoir vn tel consentement en tout le peuple à sa reception, Qu'il espe- roit aussi tellement les regir & gouverner, qu'ils ne seroyent de- ceuz de l'esperance qu'ils auoyent conceuë de son gouverne- ment: Lequel il conformeroit à celuy de ses predecesseurs, & grands oncles, qui auoyent tant heureusement conduit ces Pais: Qu'il les remercioit de leur bonne affection & volonté, & qu'il les prenoit en sa protection avec tout le peuple en general: les prioit de continuer, & comme par ci deuant il auoit eu en singu- liere recommandation les gens de lettres, aussi qu'il desiroit de continuer à l'aduenir.

Et ainsi a commancé ce grand Prince à gouverner ce peuple avec grande autorité coniointe avec moderation, & le peuple à rendre à Son Alteze vne tres-voluntaire & treshonorable obeif- sance: & est l'espoir de tous, en general & en particulier, que Dieu luy fera la grace de poursuiure en vn si saint & si louable regime; & que par son exemple, il monstrera aux autres Prin- ces, & à toute la posterité combien peut vn legitime & iuste gouvernement; & le peuple de sa part, quelle est son obeissance, amour & constance enuers ses bons Princes: esquelles vertus ia- mais aultre peuple ne les a sceu surmonter, & encores ne le pour- ra à l'aduenir, avec l'aide du grand Dieu, & eternal Pere de no- stre Sauueur Iesus-Christ, auquel soit gloire en l'vnité du saint Esprit, eternellement, Amen.

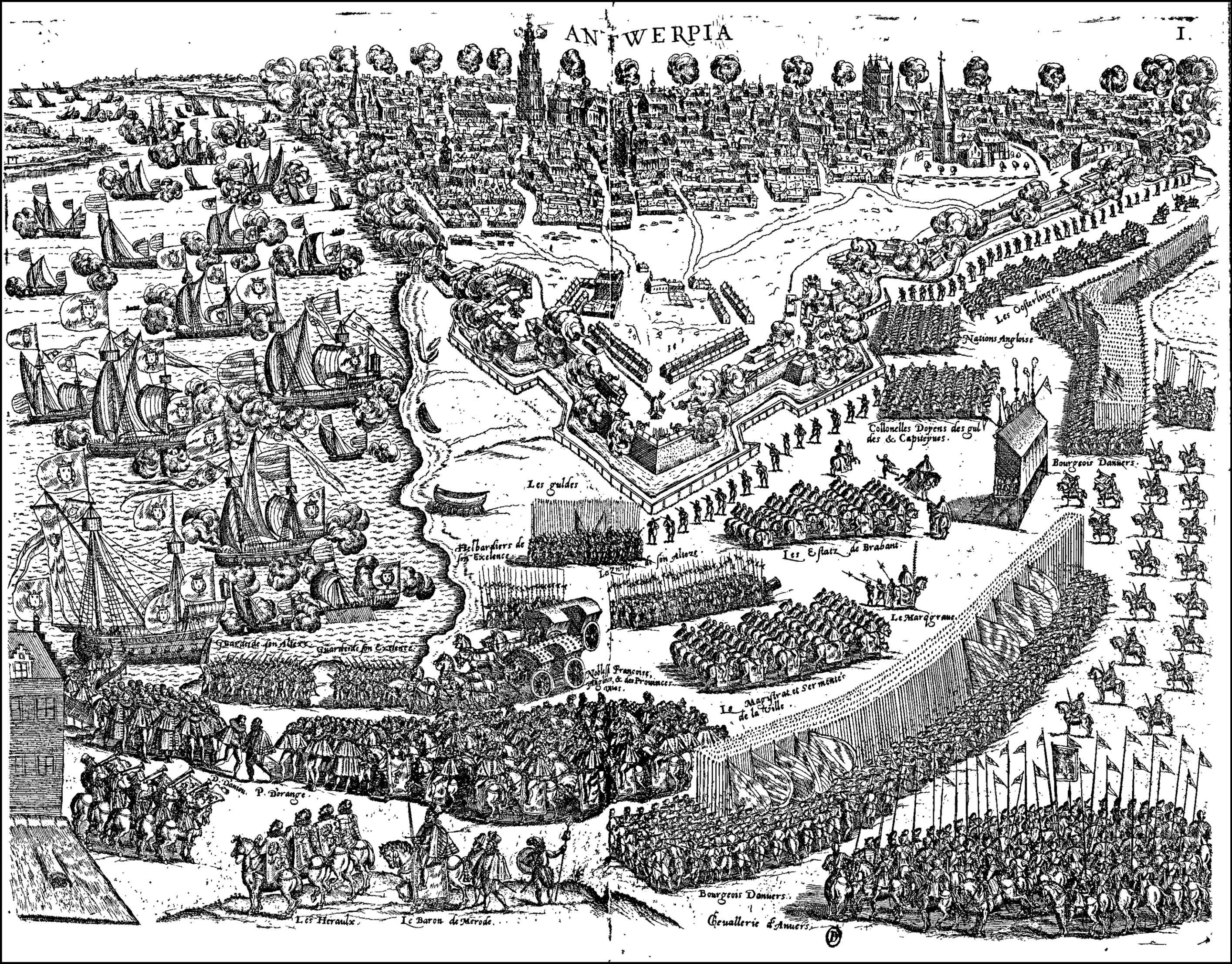
F I N.

## Sommaire du Priuilege.

FRANÇOIS de France, frere unique du Roy, par la grace de Dieu Duc de Lothiers, de Brabant, de Limbourg, de Gbeldres, d'Aniou, d'Alençon, de Touraine, de Berri, d'Eureux, & de Chasteau Thierri, Conte de Flandres, de Hollande, de Zee-lande, de Zutphen, de Maine le Perche, de Mantes, de Meulan, & de Beaufort; Marquis du Saint Empire, Seigneur de Frise & de Malines: ayant retenu & confirmé Christophle Plantin pour son Imprimeur, luy a donné le pouuoir d'imprimer tous Ediëts, Mandemens, Lettres patentes, Statuts, Ordonnances, Placarts, & autres choses concernant le public en general, & pour chacune ville en particulier: & specialement le Discours de son Entrée & reception en sa ville d'Anuers, & autres Pais de pardeça: Et defend à tous autres de quelque estat, condition, ou qualité qu'ils puissent estre, d'imprimer ne faire imprimer, vendre ne distribuer les mesmes, ne semblables liures, sur peine de confiscation d'iceux, d'amende arbitraire, & de payer tous les dommages, & interests dudit Plantin: comme plus amplement est declaré aux Lettres patentes, Données à Anuers le xvij. iour du Mois d'Auril, M. D. LXX XII.

Souffigné

I. van Asseliers.



Les gualdes

Les Colportiers

Nations Angloise

Colonelles Doyens des gualdes & Capitaines

Bourgeois Danuers

Les Estatz de Brabant

Le Marquis

Le Magistrat et Sermentés de la Ville

Bourgeois Danuers

Chevalerie d'Amers

Le Baron de Mérode

Les Héraulds

D. D'Amers

P. D'orange

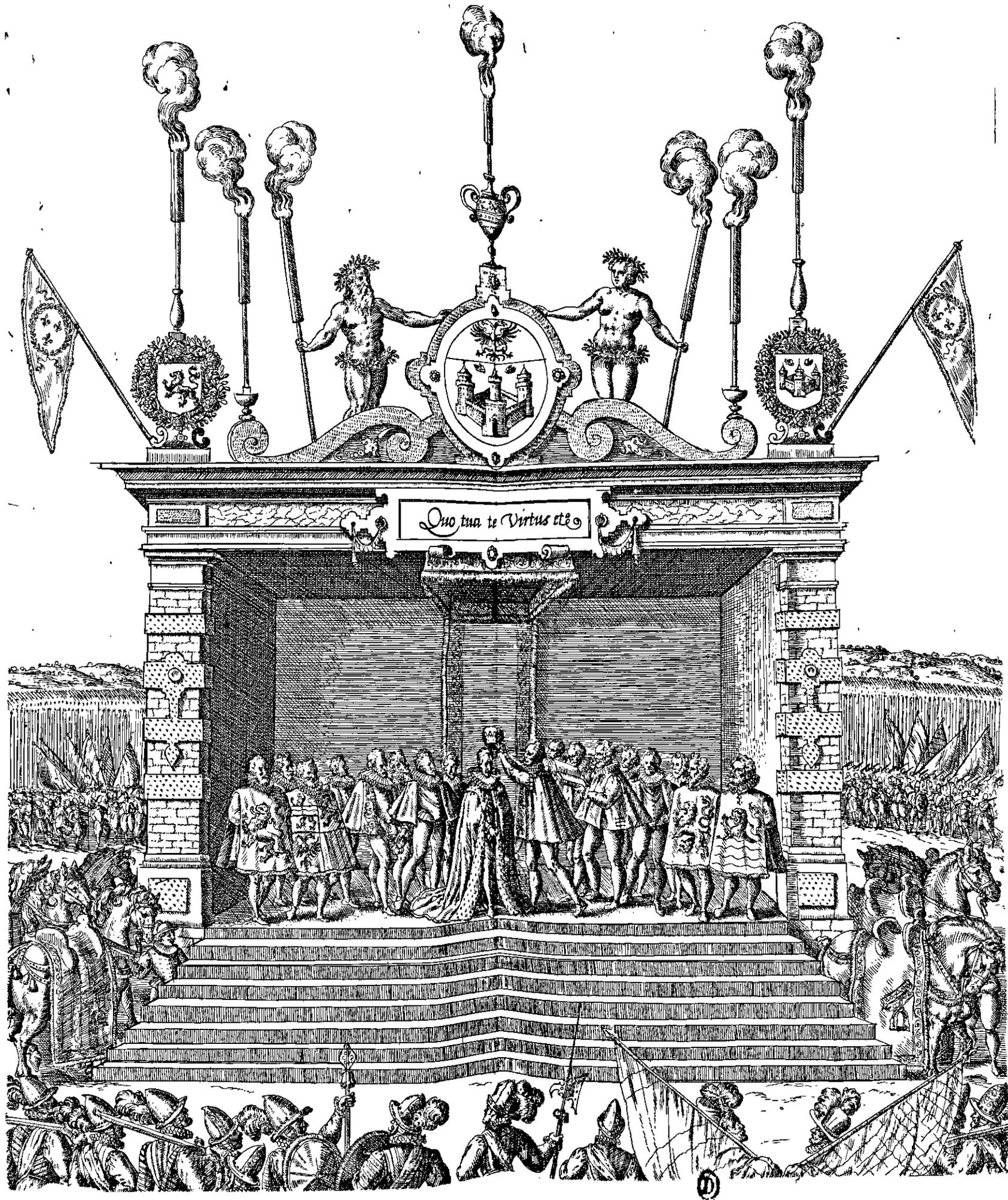
Nobles François, Espagnols, & des Provinces Unies

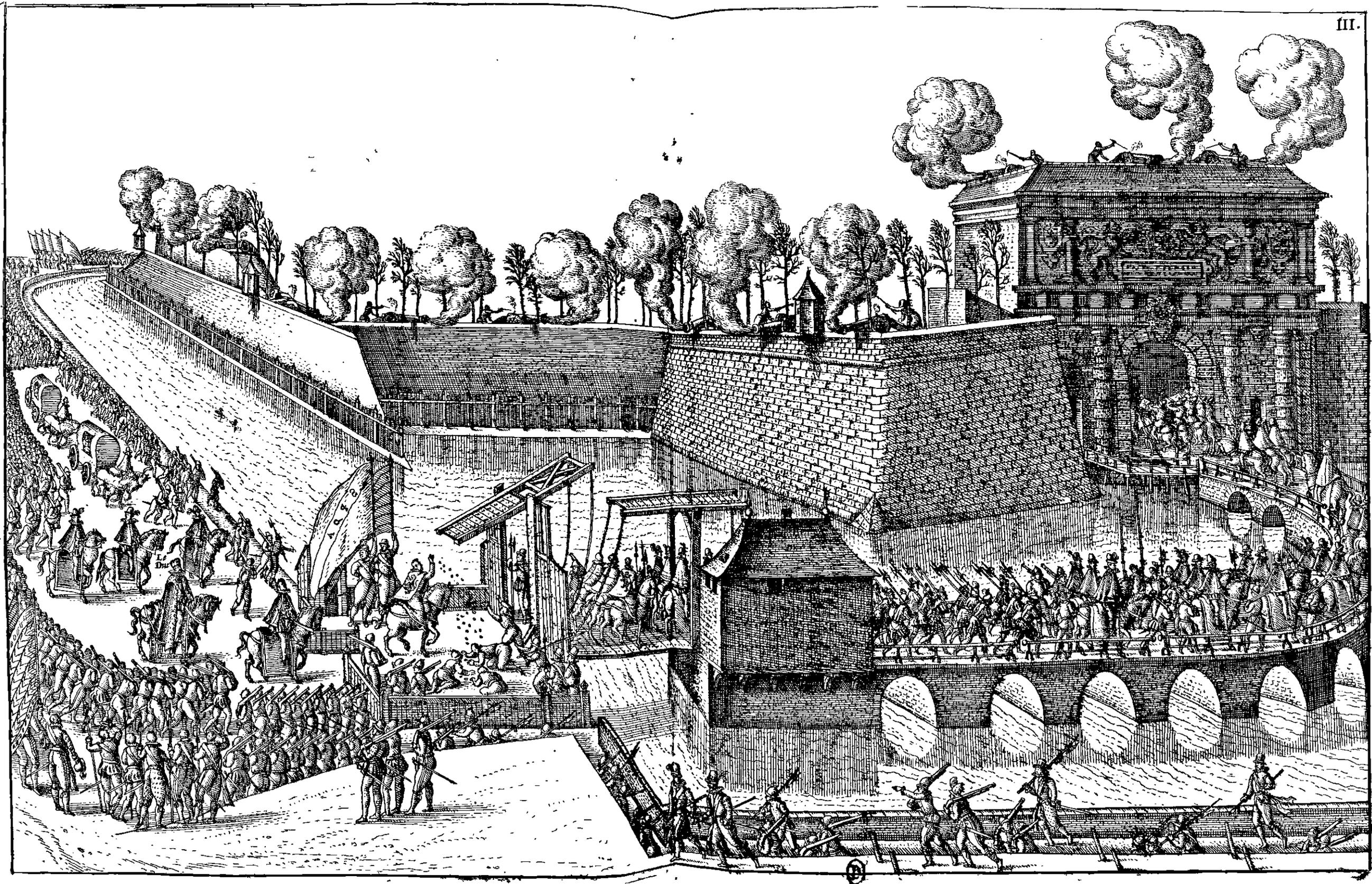
Le Duc de Brabant son Altesse

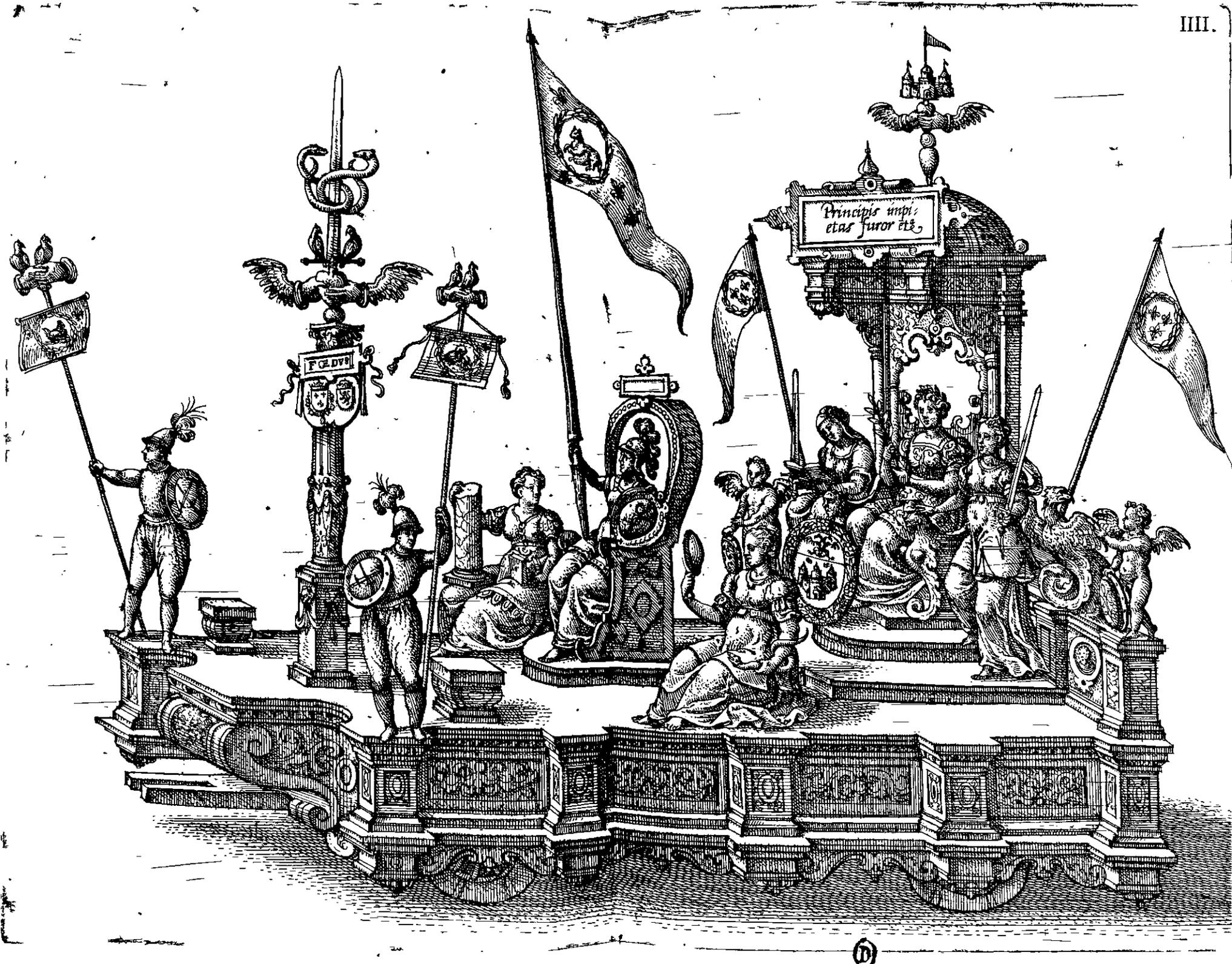
Les Barbariers de son Excellence

Gardiens de son Altesse

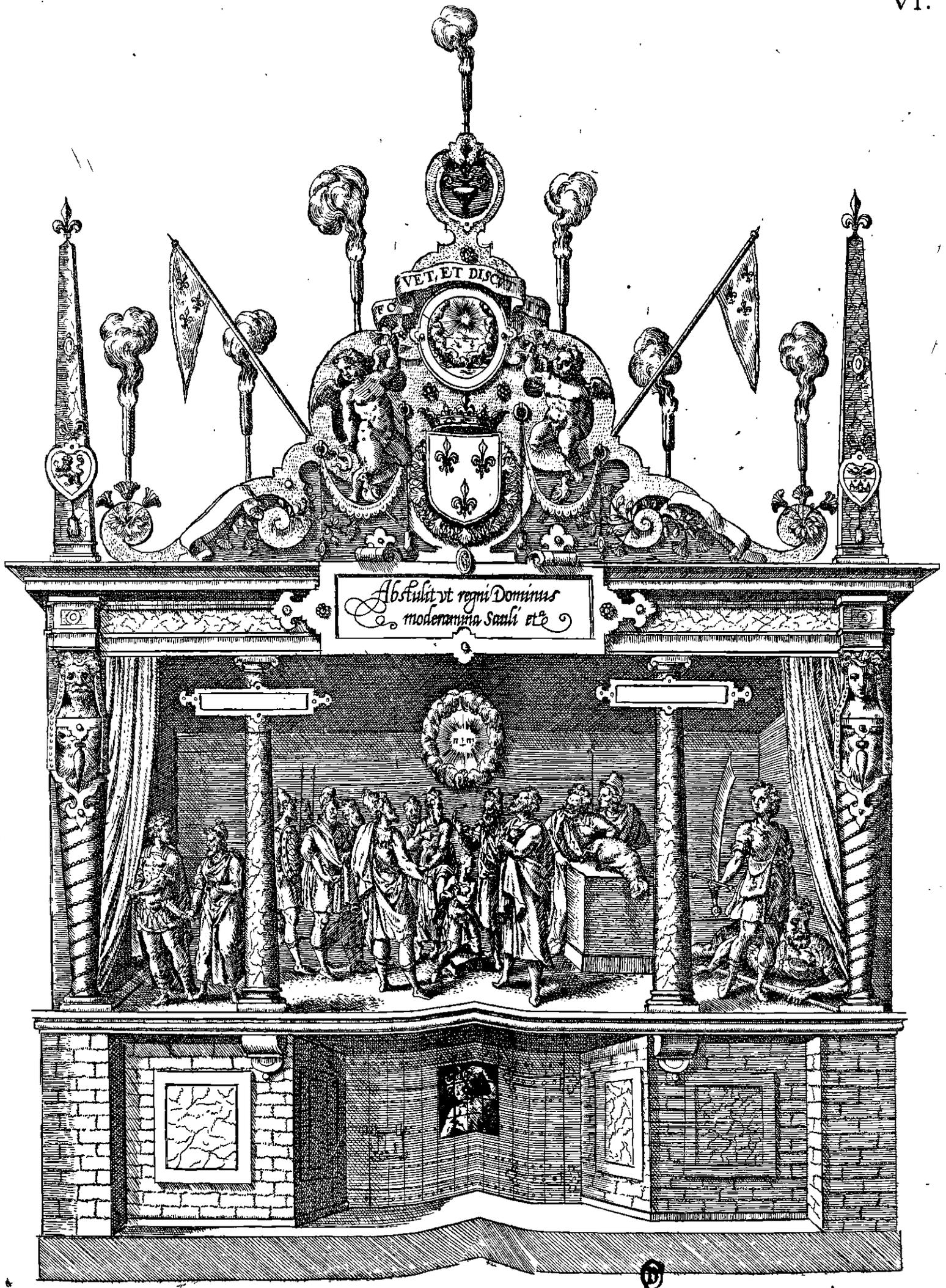
Gardiens de son Excellence

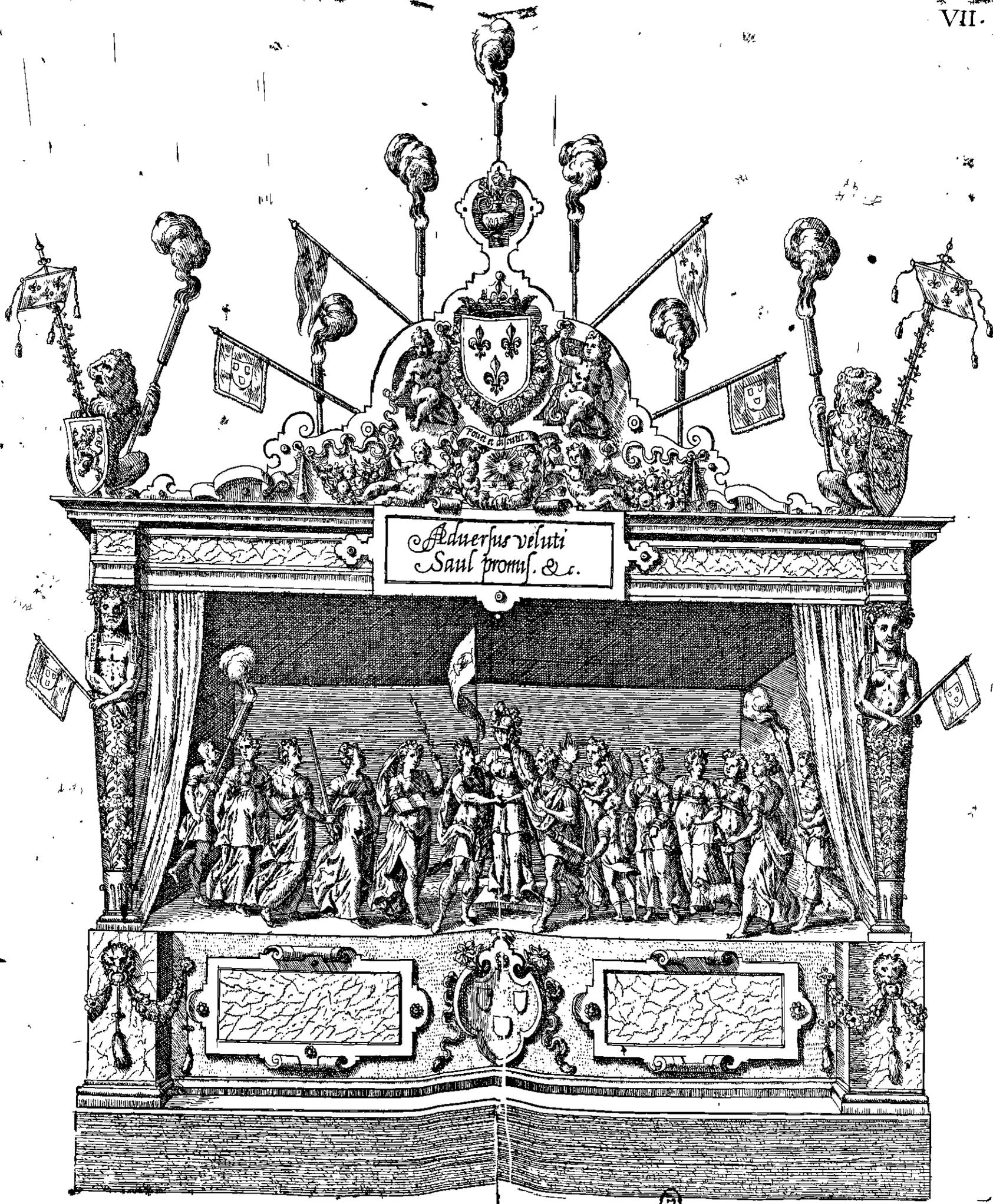


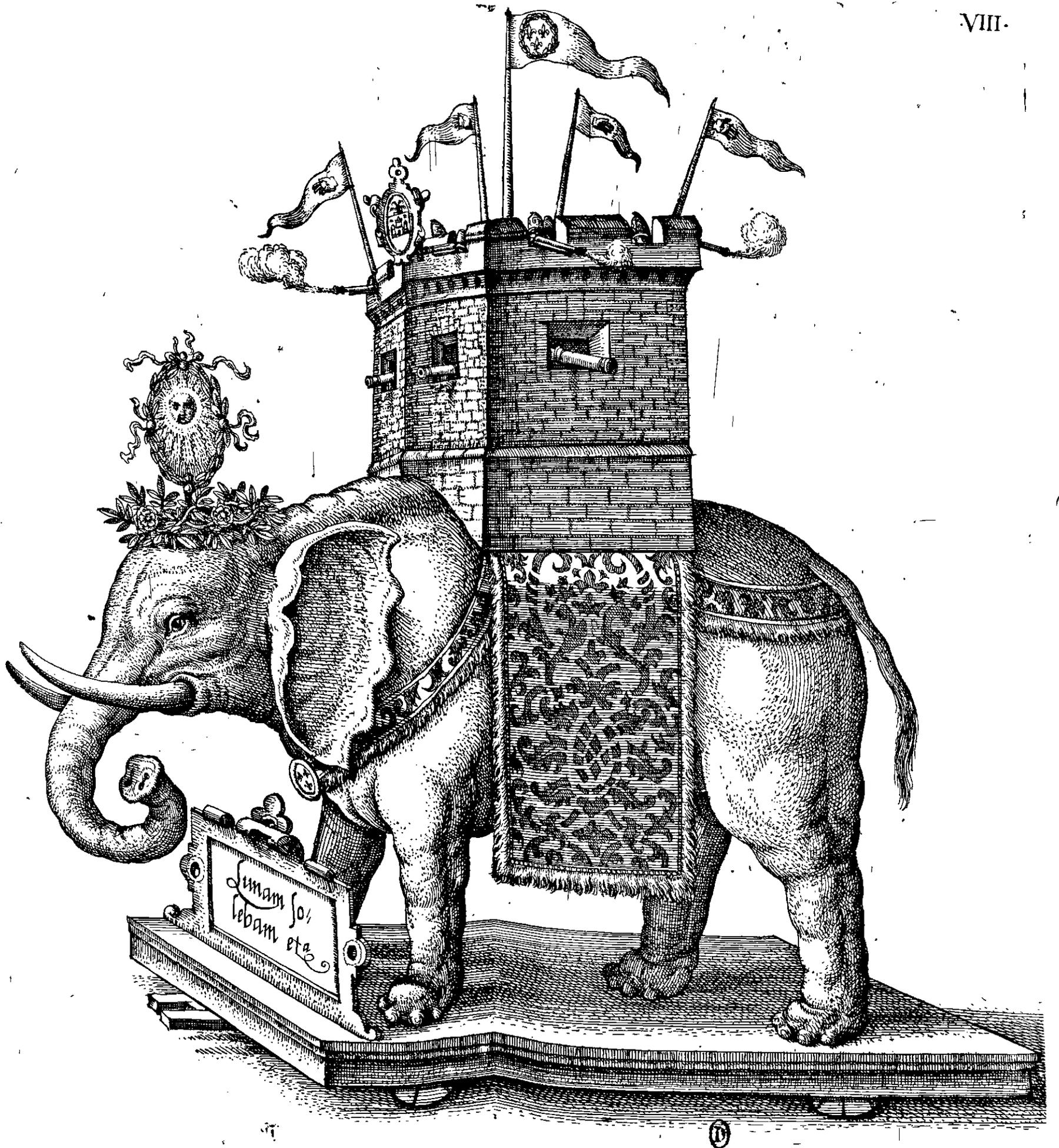


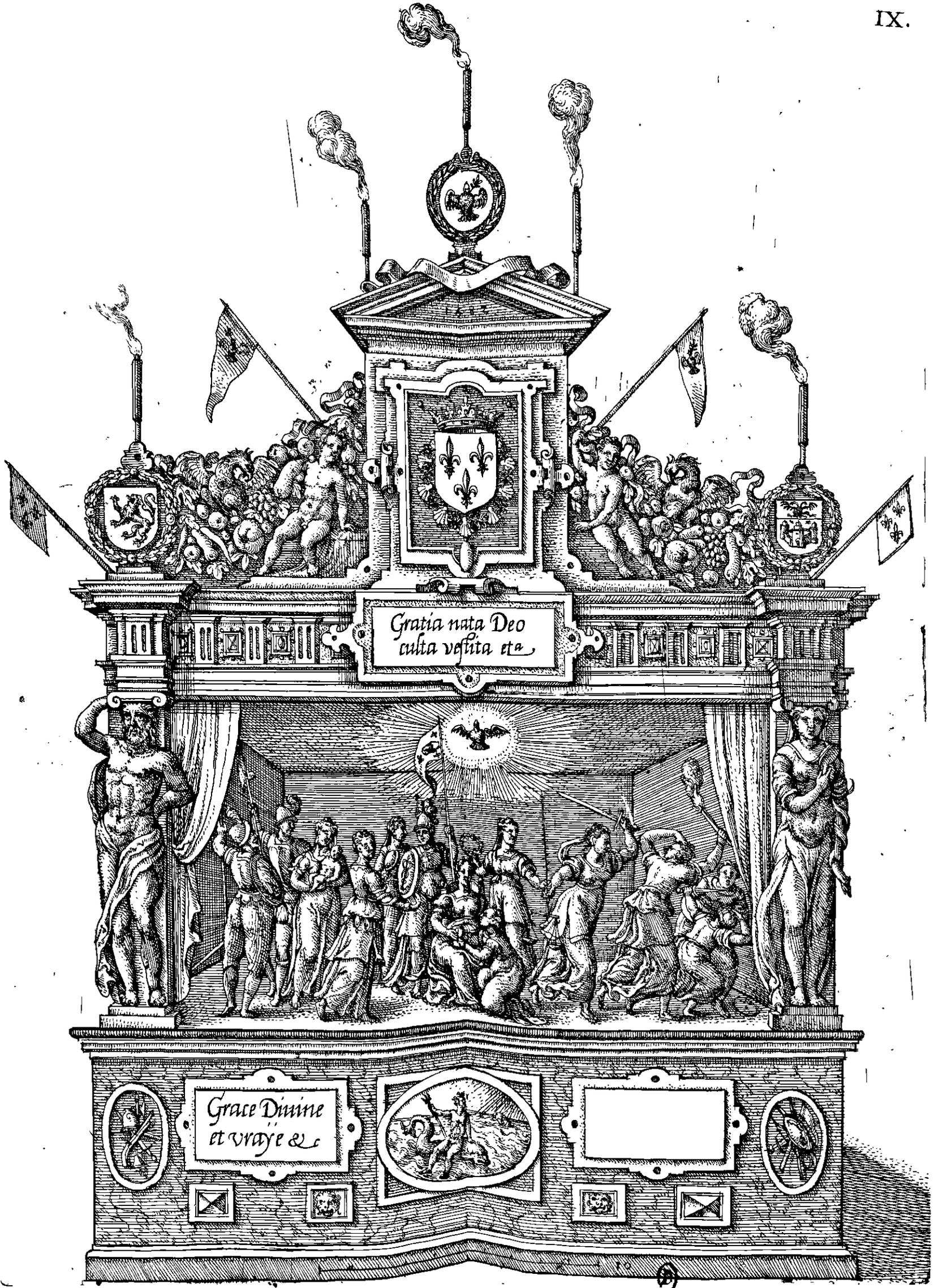












*Gratia nata Deo  
culta vestita etc*

*Grace Divine  
et vraie etc*





11 10 9 8 7 6 5 4 3 2 1

B



Nil rabies ve,  
San ra furor  
ve i sana e

